



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition du 8 novembre 2024*  
**DRAAF - ARDC - contrôle des structures**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture, et de la forêt**

**RECUEIL  
DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt**

**Contrôle des structures – Demandes d'autorisation d'exploiter**

**I - Décisions tacites : 112 accusés de réception de dossier complet**

**Nombre total : 112 décisions**

**Le 4 novembre 2024**

**I - Décisions tacites : 112 accusés de réception de dossier complet**

08240045	GAEC D'HOCMONT	10240168	SCEA DES MIGNONS
08240055	AMOUR HELENE	10240170	MARTINET GUILLAUME PAUL MARCEL
08240070	GAEC DE LA CROIX DE FER	10240173	SCOHY CLÉMENCE
08240088	SCEA SOCIETE AGRICOLE GOSSET	10240174	EARL DU HAUT MERET
08240095	GAEC DE MONTE EN ROYE	10240175-001	BARDIAU MÉLISSA
08240097	EARL LE TRUCHON	10240176	BARDIAU JÉRÉMY
08240099	ROSOY VÉRONIQUE	51240163	SCEV VALTON ET FILLES
08240103	BESANÇON ROMAN	51240207	SCEA CHAMPAGNE TOUBANCE
08240104	DAUCHY FRÉDÉRIC	51240209	QUILLIOU SEBASTIEN
08240107	EARL DE LA VALLEE DES BOIS	51240211	PONSIN MATTHIEU
08240110	EARL LUCAS	51240213	CHAMPAGNE ARGONNE
08240111	SCEA DE LA BRIQUETTE	51240214	LOURDEAUX JULES
08240117	EARL FERME DES FONTENELLES	51240216	GERIN SOPHIE
08240132	EARL EVRARD ROLLAND	51240217	SCEA HERBILLON
10240098	PION PASCALE	51240220	GUILBOT GUILLAUME
10240127	ROBERT LUCIE	51240221	EARL GUILBOT
10240143	MASSIN VICTOR	51240222	EARL LE POIRIER LE PRÊTRE
10240147	GAULLET JEANNE	51240223	SCEA DU CLOS
10240148	GAULLET JEAN-BAPTISTE	51240224	COLMART-PENET Thomas
10240151	EARL DE LA NACELLE	51240225	SCEA DE CLAIREFONTAINE
10240152	EARL HUART PATRICE	51240228	EARL DES SIGNOLETS
10240153	GAEC DES GREVES	51240230	EARL COLLARD ET FILS
10240154	EARL DE LA CHARRERE	51240231	SCEA PANNET ALAIN
10240155	PHELIZOT VALENTIN	51240232	PERNES Dominique
10240156	GAEC DE MAUREPAIRE	51240237	SCEA DES MARRONNIERS
10240157	EARL DU RONSELET	51240238	YANN ALEXANDRE
10240158	EARL DE LA BLOSSIERE	51240240	EARL PERARDEL-GILLET
10240159	BERGERAT PIERRE	51240241	FERME DE LA MALASSISE
10240160	SCEA CHEVALET	51240242	COLMART-PENET THOMAS
10240161	GAEC PRESTAT PÈRE ET FILS	51240243	DE LA PETITE FERME
10240162	ROGER MALLET RUBEN	51240248	EARL SUGOT NOEL
10240163	ROGER MALLET EUDES PIERRE	51240251	SCEA DE OUASSON
10240164	BOUDARD DELPHINE	51240252	GEORGETON THOMAS
10240165	DEROUINEAU ANNE-LISE	51240254	PRIOLET GAETAN
10240166	SCEA BROUILLET	51240255	PATURE ORANE
10240167	HUBSCHWERLIN JULIEN	51240263	RONDEAU NICOLAS

51240266	PERARD VIRGILE	67240041	DOSSMANN FRÉDÉRIC
51240270	LAMBLOT GREGORY	67240046	FLEICK VERONIQUE
51240271	LE MOULINET	67240052	SCHEURER CEDRIC
51240274	VOET BERTRAND		
52240045	EARL BLANCHARD		
52240047	SCEA DE LA CANNELLE		
52240052	EI GRUOT FABIEN		
52240053	GAEC DE LA COTE PRE		
52240055	GAEC DU CHAMPIS		
52240057	RICHARD CHRISTIAN		
54240043	SCEA DE COURBE ROI		
54240065	EARL DU GRAND COURONNE		
54240066	MERCIER MARC		
54240069	CONTIGNON NELLY		
54240073	VENIER ALEXIS		
55240050	EARL DU THUILOT		
55240061	EARL MARJOLLET		
55240062	EARL MARJOLLET		
55240063	MARJOLLET REGIS		
55240083	EARL DE L'ÉTANG BLEU		
55240087	HAUSSARD CHRISTIAN		
55240092	THIERY VALENTIN		
55240113	NIVELET GILLES		
55240124	EARL DU GRAND BREUIL		
57240052	GAEC GROSCLAUDE		
57240053	GAEC DE LA SEMEUSE		
57240055	GAEC DES PRESLES		
57240056	MESSIN ANTONE		
57240059	GAEC DE L'HERMES		
57240060	SAS LES JARDINS DU VAL DE MOSELLE		
57240062	PERNET HUGO		
57240063	EARL PERNET		
57240064	HAEN CHRISTOPHE		
67240034	KEITH TANIA		
67240037	SCHOENFELDER REGIS		
67240040	KLING SOPHIE		



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 5 juin 2024

Direction départementale des territoires  
Service Économie Agricole et Ruralité  
Unité structures et économie des exploitations  
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN  
Tel : 03 51 16 50 39  
Fax : 03 24 37 51 17  
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires  
à  
GAEC D'HOCMONT  
22 Hameau de Hocmont  
08430 TOULIGNY

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 20 février 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 1,95 hectare sur la commune de Boulzicourt. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par M. DROUET Bernard à 08410 BOULZICOURT.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 4 juin 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/045, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 18 mars 2024

Direction départementale des territoires  
Service Économie Agricole et Ruralité  
Unité structures et économie des exploitations  
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN  
Tel : 03 51 16 50 71  
Fax : 03 24 37 51 17  
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires  
à  
Madame AMOUR Hélène  
28 rue Haute  
08130 VAUX-CHAMPAGNE

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 28 février 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 18,69 hectares sur la commune de Coulomme, Vaux-Champagne, Pauvres, Coucy et Doux. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL AMOUR JOLY à 08130 VAUX-CHAMPAGNE.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 18 mars 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/055, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 29 mai 2024

Direction départementale des territoires  
Service Économie Agricole et Ruralité  
Unité structures et économie des exploitations  
Affaire suivie par : Valérie.CLEMENTE-OGER  
Tel : 03 51 16 50 39  
Fax : 03 24 37 51 17  
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires  
à  
GAEC DE LA CROIX DE FER  
1824 La Croix de Fer  
08230 ROCROI

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception  
*article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime*

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 25 mars 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 81,06 hectares sur les communes de Sévigny-la-Forêt et Rocroi. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL DE LA FORET, 37 Grand rue 08230 SEVIGNY LA FORET.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 29 mai 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/070, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 27 mai 2024

Direction départementale des territoires  
Service Économie Agricole et Ruralité  
Unité structures et économie des exploitations  
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN  
Tel : 03 51 16 50 71  
Fax : 03 24 37 51 17  
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires  
à  
SCEA SOCIETE AGRICOLE GOSSET  
5 rue de Malte  
08220 HANNOGNE SAINT REMY

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception  
*article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime*

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 12 avril 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 17,18 hectares sur la commune de Hannogne Saint Rémy. Ces surfaces sont actuellement exploitées par Mme Irène GOSSET.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 24 mai 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/088, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Messieurs,, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 23 mai 2024

Direction départementale des territoires  
Service Économie Agricole et Ruralité  
Unité structures et économie des exploitations  
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN  
Tel : 03 51 16 50 71  
Fax : 03 24 37 51 17  
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires  
à  
GAEC DE MONTE EN ROYE  
10 rue du Carbonet  
08290 BOSSUS LES RUMIGNY

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception  
*article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime*

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 26 avril 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 2,34 hectares sur la commune de Bossus les Rumigny. Ces surfaces sont actuellement exploitées par M. LAPORTE Michel

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 22 mai 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/095, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veillez agréer, Madame, Monsieur,, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
la responsable de l'unité

  
Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 11 juin 2024

Direction départementale des territoires  
Service Économie Agricole et Ruralité  
Unité structures et économie des exploitations  
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN  
Tel : 03 51 16 50 39  
Fax : 03 24 37 51 17  
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires  
à  
EARL LE TRUCHON  
9 rue de l'Église  
Amblimont  
08210 MOUZON

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception  
*article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime*

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 30 avril 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 13,78 hectares sur la commune de Douzy. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Madame MAURICE Marie-Laure

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 7 juin 2024 .

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/097, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 11 juin 2024

Direction départementale des territoires  
Service Économie Agricole et Ruralité  
Unité structures et économie des exploitations  
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN  
Tel : 03 51 16 50 39  
Fax : 03 24 37 51 17  
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires  
à  
Madame ROSOY Véronique  
3 route de Banel  
08110 MATTON ET CLEMENCY

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 13 mai 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 43,06 hectares sur les communes de Matton-Clémency, Les Deux Villes et Carignan. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Monsieur ROSOY Hubert

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 6 juin 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/099, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 22 mai 2024

Direction départementale des territoires  
Service Économie Agricole et Ruralité  
Unité structures et économie des exploitations  
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN  
Tel : 03 51 16 50 71  
Fax : 03 24 37 51 17  
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires  
à  
Monsieur BESANÇON Roman  
4 rue du Four à Chaux  
08400 QUATRE CHAMPS

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 6 mai 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 44,65 hectares sur la commune de Quatre Champs. Ces surfaces sont actuellement exploitées par la SCEA de la CONVERSERIE.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 22 mai 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/103, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veillez agréer, Monsieur,, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 22 mai 2024

Direction départementale des territoires  
Service Économie Agricole et Ruralité  
Unité structures et économie des exploitations  
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN  
Tel : 03 51 16 50 71  
Fax : 03 24 37 51 17  
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires  
à  
Monsieur DAUCHY Frédéric  
7 rue Principale  
Hameau de Morgy  
08270 VIEL SAINT REMY

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception  
*article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime*

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 6 mai 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 32,70 hectares sur les communes de Viel Saint Rémy et Wagnon. Ces surfaces sont actuellement exploitées par Mme CAUTIONNART Denise et l'EARL RONSIN BOEDA.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 22 mai 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/104, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veillez agréer, Monsieur,, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 10 juin 2024

Direction départementale des territoires  
Service Économie Agricole et Ruralité  
Unité structures et économie des exploitations  
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN  
Tel : 03 51 16 50 39  
Fax : 03 24 37 51 17  
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires  
à  
EARL DE LA VALLÉE DES BOIS  
2 rue de l'Église  
08380 FLIGNY

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception  
*article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime*

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 14 mai 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 44,63 hectares sur les communes de Neuville lez Beaulieu et Auvillers les Forges. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Mme CAMUS Corine à Neuville lez Beaulieu

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 5 juin 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/107, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

3 rue des Granges Moulues – B.P. 852 – 08011 Charleville-Mézières Cedex  
Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 et 14h00-16h30 - Téléphone : 03 51 16 50 00 – Télécopie : 03 24 37 51 17  
Courriel : ddt@ardennes.gouv.fr - Site Internet : www.ardennes.gouv.fr



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 11 juin 2024

Direction départementale des territoires  
Service Économie Agricole et Ruralité  
Unité structures et économie des exploitations  
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN  
Tel : 03 51 16 50 39  
Fax : 03 24 37 51 17  
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires  
à  
EARL LUCAS  
8 bis rue Haute Lumière  
08270 FAUX

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception  
*article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime*

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 21 mai 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 2,18 hectares sur la commune de FAUX. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le GAEC HAVET

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 7 juin 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/110, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
la responsable de l'unité

Isabelle  EQUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 18 juin 2024

Direction départementale des territoires  
Service Économie Agricole et Ruralité  
Unité structures et économie des exploitations  
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN  
Tel : 03 51 16 50 39  
Fax : 03 24 37 51 17  
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires  
à  
SCEA DE LA BRIQUETTE  
M. GOGLINS Philippe  
11 place de la Mairie  
08390 SAUVILLE

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception  
*article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime*

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 22 mai 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 9,19 hectares sur la commune de Douzy (Mairy). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Mme CORDONNIER Marie-Laure à Raucourt.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 17 juin 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/111, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 20 juin 2024

Direction départementale des territoires  
Service Économie Agricole et Ruralité  
Unité structures et économie des exploitations  
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN  
Tel : 03 51 16 50 39  
Fax : 03 24 37 51 17  
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires  
à  
EARL FERME DES FONTENELLES  
M. MORTIER Didier  
1 rue de la Petite Ville  
08390 SY

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception  
*article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime*

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 3 juin 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 23,53 hectares sur la commune de Sy. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Monsieur DELANDHUY Alain.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 20 juin 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/117, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 4 juillet 2024

Direction départementale des territoires  
Service Économie Agricole et Ruralité  
Unité structures et économie des exploitations  
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN  
Tel : 03 51 16 50 39  
Fax : 03 24 37 51 17  
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires  
à  
EARL EVRARD ROLLAND  
9 Hameau d'Orfeuill  
08400 SEMIDE

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception  
*article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime*

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 20 juin 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 88,59 hectares sur la commune de Aure. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL GUEILLIOT.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 20 juin 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/132, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 31 août 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
la cheffe du service de  
l'Économie Agricole et Ruralité

  
Anne-Laure DELAPORTE



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202401221302-10240098  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**La Préfète**  
à

Madame PION PASCALE  
2 rue des petites cotes

10340 ARRELLES

TROYES, le 27/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202401221302-10240098  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame

Vous avez signé dans Logics le 18/03/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.8008 ha à BUXEUIL (10110), actuellement mises en valeur par monsieur PION Laurent René. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202401221302-10240098, est complet à la date du 27/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/07/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Madame PION PASCALE demeurant à ARRELLES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.8008 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10110 BUXEUIL	000 ZE 57	0.1825
10110 BUXEUIL	000 ZD 59	0.0264
10110 BUXEUIL	000 ZD 60	0.3166
10110 BUXEUIL	000 ZD 61	0.2753



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202403282624-10240127  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**La Préfète**

à

Madame ROBERT Lucie  
1 rue du calvaire

10200 VERNONVILLIERS

TROYES, le 27/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202403282624-10240127  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 11/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.3835 ha à VOIGNY (10200), actuellement mises en valeur par monsieur BEAU Alain. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202403282624-10240127, est complet à la date du 11/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 11/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Madame ROBERT Lucie demeurant à VERNONVILLIERS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3835 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10200 VOIGNY	000 ZC 32	0.1250
10200 VOIGNY	000 ZC 31	0.2585

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404243139-10240143  
LRAR n° :

**La Préfète**

à

Monsieur MASSIN Victor  
9 rue jean maridor

75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT

TROYES, le 25/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404243139-10240143  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 24/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.6049 ha à CELLES-SUR-OURCE (10110), actuellement mises en valeur par le GFA LE VAL MARVIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404243139-10240143, est complet à la date du 24/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural



Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur MASSIN Victor demeurant à PARIS 15E ARRONDISSEMENT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6049 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZB 357	0.6049



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202403282625-10240147  
LRAR n° :

La Préfète  
à

Madame GAULLET Jeanne  
11 rue Gaston Cheq

10200 MEURVILLE

TROYES, le 21/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202403282625-10240147  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 25/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 16.8339 ha à ARGANÇON (10140), BAR-SUR-AUBE (10200), BERGÈRES (10200), COUVIGNON (10200), MEURVILLE (10200), actuellement mises en valeur par l'EARL GAULLET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202403282625-10240147, est complet à la date du 15/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

## Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame GAULLET Jeanne demeurant à MEURVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 16.8339 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 MEURVILLE	000 0B 6	0.4310
10200 MEURVILLE	000 0B 986	0.0157
10200 MEURVILLE	000 0B 987	0.0588
10200 MEURVILLE	000 0B 988	0.0330
10200 MEURVILLE	000 0B 998	0.0452
10208 BAR-SUR-AUBE	000 0B 1258	0.1054
10208 BAR-SUR-AUBE	000 0B 1261	0.1314
10208 BAR-SUR-AUBE	000 0B 1262	0.1054
10200 COUVIGNON	000 0D 634	0.0040
10200 COUVIGNON	000 0D 637	0.0542
10200 COUVIGNON	000 0D 638	0.0070
10200 MEURVILLE	000 0E 480	0.0723
10200 MEURVILLE	000 0E 492	0.0280
10200 MEURVILLE	000 0E 493	0.0270
10200 MEURVILLE	000 0E 494	0.0760
10200 MEURVILLE	000 0E 495	0.0380
10200 MEURVILLE	000 0F 10	0.1581
10200 MEURVILLE	000 0F 23	0.0445
10200 COUVIGNON	000 0F 303	0.0959
10200 COUVIGNON	000 0F 304	0.0458
10200 MEURVILLE	000 0F 1343	0.0480
10200 MEURVILLE	000 0F 1344	0.0650
10200 MEURVILLE	000 0F 1346	0.0770
10200 MEURVILLE	000 0F 1347	0.0815
10200 MEURVILLE	000 0F 1356	0.1300
10200 MEURVILLE	000 0F 1874	0.1192
10200 MEURVILLE	000 0F 1875	0.0943
10200 MEURVILLE	000 0F 1893	0.0090
10200 MEURVILLE	000 0F 1894	0.0310
10200 MEURVILLE	000 0F 1895	0.0299
10200 MEURVILLE	000 0F 1896	0.0222
10200 MEURVILLE	000 0F 1897	0.0189
10200 MEURVILLE	000 0F 1907	0.0108
10200 BERGÈRES	000 ZB 130	0.1600
10200 COUVIGNON	000 0D 635	0.1305
10200 COUVIGNON	000 0D 640	0.1085
10200 COUVIGNON	000 0D 644	0.0482

10200 COUVIGNON	000 OD 645	0.0490
10200 COUVIGNON	000 OD 646	0.1134
10200 BERGÈRES	000 ZA 46	0.8023
10200 MEURVILLE	000 ZE 80	1.0000
10200 BERGÈRES	000 ZA 47	2.2962
10200 BERGÈRES	000 ZA 48	0.2723
10200 BERGÈRES	000 ZA 50	0.0601
10200 BERGÈRES	000 ZA 51	0.4874
10200 BERGÈRES	000 ZA 52	1.2969
10200 BERGÈRES	000 ZA 53	0.0280
10200 BERGÈRES	000 ZK 24	0.1548
10200 BERGÈRES	000 ZK 26	0.2038
10200 MEURVILLE	000 OF 11	0.0265
10200 MEURVILLE	000 OF 24	0.0698
10200 MEURVILLE	000 OF 12	0.1532
10200 MEURVILLE	000 OF 13	0.1752
10200 MEURVILLE	000 OF 18	0.2093
10200 MEURVILLE	000 OF 1882	0.0170
10200 MEURVILLE	000 OF 1883	0.0071
10200 MEURVILLE	000 OF 1884	0.0148
10200 MEURVILLE	000 OF 1885	0.0073
10200 MEURVILLE	000 OF 1888	0.0495
10200 MEURVILLE	000 OF 1892	0.0514
10200 MEURVILLE	000 ZD 9	0.0200
10200 MEURVILLE	000 ZD 10	0.0300
10200 MEURVILLE	000 ZD 11	0.0890
10200 MEURVILLE	000 ZD 12	0.0260
10200 MEURVILLE	000 ZD 13	0.0100
10200 MEURVILLE	000 ZD 14	0.0690
10200 MEURVILLE	000 ZI 105	0.1290
10200 MEURVILLE	000 ZI 106	0.2490
10200 COUVIGNON	000 OD 1536	0.0380
10200 COUVIGNON	000 OD 1537	0.0735
10200 COUVIGNON	000 OD 1762	0.0197
10200 COUVIGNON	000 OD 1765	0.0300
10200 COUVIGNON	000 OD 1768	0.0275
10200 COUVIGNON	000 OD 1772	0.0325
10200 COUVIGNON	000 OD 1775	0.0049
10200 COUVIGNON	000 OD 458	0.0262
10200 COUVIGNON	000 OD 459	0.0328
10200 COUVIGNON	000 OD 460	0.0704
10200 COUVIGNON	000 OD 461	0.0415

10200 COUVIGNON	000 0D 462	0.0192
10200 COUVIGNON	000 0D 465	0.0434
10200 COUVIGNON	000 0D 469	0.0244
10200 COUVIGNON	000 0D 1902	0.0715
10200 COUVIGNON	000 0D 2311	0.0831
10200 COUVIGNON	000 0D 2330	0.0007
10200 COUVIGNON	000 0D 2331	0.0203
10200 COUVIGNON	000 0D 2332	0.0006
10200 COUVIGNON	000 0D 2333	0.0021
10200 COUVIGNON	000 0D 2314	0.0328
10200 COUVIGNON	000 0D 2316	0.0301
10200 COUVIGNON	000 0D 2318	0.0454
10200 COUVIGNON	000 0D 2335	0.0020
10200 COUVIGNON	000 0D 2336	0.0120
10200 COUVIGNON	000 0D 2359	0.0082
10200 COUVIGNON	000 0D 2361	0.0204
10200 COUVIGNON	000 0D 2363	0.0112
10200 COUVIGNON	000 0E 641	0.0268
10200 COUVIGNON	000 0E 643	0.0459
10200 COUVIGNON	000 0E 644	0.0255
10200 COUVIGNON	000 0E 645	0.0930
10200 COUVIGNON	000 0E 646	0.0744
10200 COUVIGNON	000 0E 647	0.2435
10200 COUVIGNON	000 0E 648	0.1680
10200 COUVIGNON	000 0E 1453	0.0535
10200 COUVIGNON	000 0E 1461	0.0927
10200 COUVIGNON	000 E 1540	0.1460
10200 COUVIGNON	000 E 1543	0.1220
10200 COUVIGNON	000 0F 290	0.0675
10200 COUVIGNON	000 0F 291	0.0239
10200 COUVIGNON	000 0F 292	0.0239
10200 COUVIGNON	000 0F 293	0.0795
10200 COUVIGNON	000 0F 865	0.0185
10200 COUVIGNON	000 0F 866	0.0280
10200 COUVIGNON	000 0F 867	0.0105
10200 COUVIGNON	000 0F 893	0.1729
10200 COUVIGNON	000 0F 953	0.0352
10200 COUVIGNON	000 0F 955	0.0223
10200 COUVIGNON	000 0F 957	0.0183
10200 COUVIGNON	000 0F 958	0.0004
10200 COUVIGNON	000 0F 1097	0.0400
10200 COUVIGNON	000 0F 1099	0.1169

10200 COUVIGNON	000 OF 1101	0.0344
10200 COUVIGNON	000 OF 1103	0.0199
10200 COUVIGNON	000 OF 1105	0.0202
10200 COUVIGNON	000 OF 1107	0.1000
10200 COUVIGNON	000 OF 1109	0.0532
10200 COUVIGNON	000 OF 1114	0.1012
10200 COUVIGNON	000 OE 1362	0.0075
10200 COUVIGNON	000 OE 1364	0.0321
10200 COUVIGNON	000 OE 1366	0.0676
10200 COUVIGNON	000 OE 1369	0.0105
10200 COUVIGNON	000 OE 1373	0.0200
10140 ARGANÇON	000 OB 278	0.2178
10140 ARGANÇON	000 OB 279	0.2179
10140 ARGANÇON	000 OB 280	0.2178
10140 ARGANÇON	000 OB 283	0.1259
10200 BERGÈRES	000 ZB 126	0.3949
10200 BERGÈRES	000 ZB 127	0.5000
10200 BERGÈRES	000 ZB 128	0.5746
10200 BERGÈRES	000 ZB 129	0.5000
10200 BERGÈRES	000 ZB 9	0.0386
10200 MEURVILLE	000 OF 1218	0.0783



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202403282625-10240148  
LRAR n° :

La Préfète  
à

Monsieur GAULLET Jean-Baptiste  
11 rue Gaston Cheq

10200 MEURVILLE

TROYES, le 21/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202403282625-10240148  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 25/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 16.8339 ha à ARGANÇON (10140), BAR-SUR-AUBE (10200), BERGÈRES (10200), COUVIGNON (10200), MEURVILLE (10200), actuellement mises en valeur par l'EARL GAULLET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202403282625-10240148, est complet à la date du 15/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

## Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur GAULLET Jean-Baptiste demeurant à MEURVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 16.8339 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 MEURVILLE	000 0B 6	0.4310
10200 MEURVILLE	000 0B 986	0.0157
10200 MEURVILLE	000 0B 987	0.0588
10200 MEURVILLE	000 0B 988	0.0330
10200 MEURVILLE	000 0B 998	0.0452
10208 BAR-SUR-AUBE	000 0B 1258	0.1054
10208 BAR-SUR-AUBE	000 0B 1261	0.1314
10208 BAR-SUR-AUBE	000 0B 1262	0.1054
10200 COUVIGNON	000 0D 634	0.0040
10200 COUVIGNON	000 0D 637	0.0542
10200 COUVIGNON	000 0D 638	0.0070
10200 MEURVILLE	000 0E 480	0.0723
10200 MEURVILLE	000 0E 492	0.0280
10200 MEURVILLE	000 0E 493	0.0270
10200 MEURVILLE	000 0E 494	0.0760
10200 MEURVILLE	000 0E 495	0.0380
10200 MEURVILLE	000 0F 10	0.1581
10200 MEURVILLE	000 0F 23	0.0445
10200 COUVIGNON	000 0F 303	0.0959
10200 COUVIGNON	000 0F 304	0.0458
10200 MEURVILLE	000 0F 1343	0.0480
10200 MEURVILLE	000 0F 1344	0.0650
10200 MEURVILLE	000 0F 1346	0.0770
10200 MEURVILLE	000 0F 1347	0.0815
10200 MEURVILLE	000 0F 1356	0.1300
10200 MEURVILLE	000 0F 1874	0.1192
10200 MEURVILLE	000 0F 1875	0.0943
10200 MEURVILLE	000 0F 1893	0.0090
10200 MEURVILLE	000 0F 1894	0.0310
10200 MEURVILLE	000 0F 1895	0.0299
10200 MEURVILLE	000 0F 1896	0.0222
10200 MEURVILLE	000 0F 1897	0.0189
10200 MEURVILLE	000 0F 1907	0.0108
10200 BERGÈRES	000 ZB 130	0.1600
10200 COUVIGNON	000 0D 635	0.1305
10200 COUVIGNON	000 0D 640	0.1085
10200 COUVIGNON	000 0D 644	0.0482

10200 COUVIGNON	000 0D 645	0.0490
10200 COUVIGNON	000 0D 646	0.1134
10200 BERGÈRES	000 ZA 46	0.8023
10200 MEURVILLE	000 ZE 80	1.0000
10200 BERGÈRES	000 ZA 47	2.2962
10200 BERGÈRES	000 ZA 48	0.2723
10200 BERGÈRES	000 ZA 50	0.0601
10200 BERGÈRES	000 ZA 51	0.4874
10200 BERGÈRES	000 ZA 52	1.2969
10200 BERGÈRES	000 ZA 53	0.0280
10200 BERGÈRES	000 ZK 24	0.1548
10200 BERGÈRES	000 ZK 26	0.2038
10200 MEURVILLE	000 OF 11	0.0265
10200 MEURVILLE	000 OF 24	0.0698
10200 MEURVILLE	000 OF 12	0.1532
10200 MEURVILLE	000 OF 13	0.1752
10200 MEURVILLE	000 OF 18	0.2093
10200 MEURVILLE	000 OF 1882	0.0170
10200 MEURVILLE	000 OF 1883	0.0071
10200 MEURVILLE	000 OF 1884	0.0148
10200 MEURVILLE	000 OF 1885	0.0073
10200 MEURVILLE	000 OF 1888	0.0495
10200 MEURVILLE	000 OF 1892	0.0514
10200 MEURVILLE	000 ZD 9	0.0200
10200 MEURVILLE	000 ZD 10	0.0300
10200 MEURVILLE	000 ZD 11	0.0890
10200 MEURVILLE	000 ZD 12	0.0260
10200 MEURVILLE	000 ZD 13	0.0100
10200 MEURVILLE	000 ZD 14	0.0690
10200 MEURVILLE	000 ZI 105	0.1290
10200 MEURVILLE	000 ZI 106	0.2490
10200 COUVIGNON	000 0D 1536	0.0380
10200 COUVIGNON	000 0D 1537	0.0735
10200 COUVIGNON	000 0D 1762	0.0197
10200 COUVIGNON	000 0D 1765	0.0300
10200 COUVIGNON	000 0D 1768	0.0275
10200 COUVIGNON	000 0D 1772	0.0325
10200 COUVIGNON	000 0D 1775	0.0049
10200 COUVIGNON	000 0D 458	0.0262
10200 COUVIGNON	000 0D 459	0.0328
10200 COUVIGNON	000 0D 460	0.0704
10200 COUVIGNON	000 0D 461	0.0415

10200 COUVIGNON	000 0D 462	0.0192
10200 COUVIGNON	000 0D 465	0.0434
10200 COUVIGNON	000 0D 469	0.0244
10200 COUVIGNON	000 0D 1902	0.0715
10200 COUVIGNON	000 0D 2311	0.0831
10200 COUVIGNON	000 0D 2330	0.0007
10200 COUVIGNON	000 0D 2331	0.0203
10200 COUVIGNON	000 0D 2332	0.0006
10200 COUVIGNON	000 0D 2333	0.0021
10200 COUVIGNON	000 0D 2314	0.0328
10200 COUVIGNON	000 0D 2316	0.0301
10200 COUVIGNON	000 0D 2318	0.0454
10200 COUVIGNON	000 0D 2335	0.0020
10200 COUVIGNON	000 0D 2336	0.0120
10200 COUVIGNON	000 0D 2359	0.0082
10200 COUVIGNON	000 0D 2361	0.0204
10200 COUVIGNON	000 0D 2363	0.0112
10200 COUVIGNON	000 0E 641	0.0268
10200 COUVIGNON	000 0E 643	0.0459
10200 COUVIGNON	000 0E 644	0.0255
10200 COUVIGNON	000 0E 645	0.0930
10200 COUVIGNON	000 0E 646	0.0744
10200 COUVIGNON	000 0E 647	0.2435
10200 COUVIGNON	000 0E 648	0.1680
10200 COUVIGNON	000 0E 1453	0.0535
10200 COUVIGNON	000 0E 1461	0.0927
10200 COUVIGNON	000 E 1540	0.1460
10200 COUVIGNON	000 E 1543	0.1220
10200 COUVIGNON	000 0F 290	0.0675
10200 COUVIGNON	000 0F 291	0.0239
10200 COUVIGNON	000 0F 292	0.0239
10200 COUVIGNON	000 0F 293	0.0795
10200 COUVIGNON	000 0F 865	0.0185
10200 COUVIGNON	000 0F 866	0.0280
10200 COUVIGNON	000 0F 867	0.0105
10200 COUVIGNON	000 0F 893	0.1729
10200 COUVIGNON	000 0F 953	0.0352
10200 COUVIGNON	000 0F 955	0.0223
10200 COUVIGNON	000 0F 957	0.0183
10200 COUVIGNON	000 0F 958	0.0004
10200 COUVIGNON	000 0F 1097	0.0400
10200 COUVIGNON	000 0F 1099	0.1169

10200 COUVIGNON	000 OF 1101	0.0344
10200 COUVIGNON	000 OF 1103	0.0199
10200 COUVIGNON	000 OF 1105	0.0202
10200 COUVIGNON	000 OF 1107	0.1000
10200 COUVIGNON	000 OF 1109	0.0532
10200 COUVIGNON	000 OF 1114	0.1012
10200 COUVIGNON	000 OE 1362	0.0075
10200 COUVIGNON	000 OE 1364	0.0321
10200 COUVIGNON	000 OE 1366	0.0676
10200 COUVIGNON	000 OE 1369	0.0105
10200 COUVIGNON	000 OE 1373	0.0200
10140 ARGANÇON	000 OB 278	0.2178
10140 ARGANÇON	000 OB 279	0.2179
10140 ARGANÇON	000 OB 280	0.2178
10140 ARGANÇON	000 OB 283	0.1259
10200 BERGÈRES	000 ZB 126	0.3949
10200 BERGÈRES	000 ZB 127	0.5000
10200 BERGÈRES	000 ZB 128	0.5746
10200 BERGÈRES	000 ZB 129	0.5000
10200 BERGÈRES	000 ZB 9	0.0386
10200 MEURVILLE	000 OF 1218	0.0783



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404092880-10240151  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**La Préfète**

à

EARL DE LA NACELLE  
Ferme de la nacelle

10280 FONTAINE-LES-GRÈS

TROYES, le 14/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404092880-10240151  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 02/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 16.8319 ha à CHAUCHIGNY (10170), SAVIÈRES (10600), actuellement mises en valeur par madame Vallot Jeanne-Marie. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404092880-10240151, est complet à la date du 13/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 13/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DE LA NACELLE demeurant à FONTAINE-LES-GRÈS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 16.8319 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10170 CHAUCHIGNY	000 ZD 2	1.9235
10170 CHAUCHIGNY	000 ZE 19	3.4251
10170 CHAUCHIGNY	000 ZD 14	2.8883
10170 CHAUCHIGNY	000 ZE 47	3.1392
10170 CHAUCHIGNY	000 ZK 26	0.2020
10170 CHAUCHIGNY	000 ZK 27	1.0034
10170 CHAUCHIGNY	000 ZE 44	3.1634
10600 SAVIÈRES	000 OA 60	1.0870



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404303226-10240152  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

EARL HUART Patrice  
58 Grande Rue

10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR

TROYES, le 13/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404303226  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 02/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 28.9279 ha à BRAGELOGNE-BEAUVOIR (10340). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404303226-10240152, est complet à la date du 02/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : EARL HUART Patrice demeurant à BRAGELOGNE-BEAUVOIR a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 28.9279 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZT 59	1.0530
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZT 61	0.9020
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZT 64	3.0420
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZT 66	2.8110
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZT 67	4.2000
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZV 15	0.1600
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZR 60	10.3603
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZR 62	0.2197
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZS 49	0.9030
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZS 50	0.6070
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZS 51	1.2850
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 zt 148	0.5445
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 zt 150	0.8777
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 zv 114	0.6587
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 zr 64	1.3040



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404303233-10240153  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**La Préfète**

à

GAEC DES GREVES  
Ferme de la graviere

10500 LASSICOURT

TROYES, le 13/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404303233-10240153  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 02/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.2425 ha à BRIENNE-LE-CHÂTEAU (10500). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404303233-10240153, est complet à la date du 02/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur :Le GAEC DES GREVES demeurant à LASSICOURT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.2425 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10500 BRIENNE-LE-CHÂTEAU	000 OB 92	0.2455
10500 BRIENNE-LE-CHÂTEAU	000 OB 241	0.2979
10500 BRIENNE-LE-CHÂTEAU	000 OB 263	0.0585
10500 BRIENNE-LE-CHÂTEAU	000 OB 264	0.0594
10500 BRIENNE-LE-CHÂTEAU	000 OB 265	0.2637
10500 BRIENNE-LE-CHÂTEAU	000 OB 266	0.1251
10500 BRIENNE-LE-CHÂTEAU	000 OB 267	0.0875
10500 BRIENNE-LE-CHÂTEAU	000 OB 1103	0.1049



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202405023268-10240154  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

La Préfète  
à

EARL DE LA CHARRERE  
13 rue haute

10210 VALLIÈRES

TROYES, le 14/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202405023268-10240154  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 02/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.3791 ha à VALLIÈRES (10210), actuellement mises en valeur par monsieur LASNIER Christian. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202405023268-10240154, est complet à la date du 02/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DE LA CHARRERE demeurant à VALLIÈRES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.3791 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10210 VALLIÈRES	000 OC 398	0.1087
10210 VALLIÈRES	000 OC 399	0.3399
10210 VALLIÈRES	000 OC 400	0.4065
10210 VALLIÈRES	000 OC 401	0.5240



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202405033297-10240155  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

La Préfète  
à

Monsieur PHELIZOT Valentin  
5 rue blanche

10200 ARRENTIÈRES

TROYES, le 14/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202405033297-10240155  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 03/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.7737 ha à ARRENTIÈRES (10200), actuellement mises en valeur par monsieur PHELIZOT Florent. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202405033297-10240155, est complet à la date du 03/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur PHELIZOT Valentin demeurant à ARRENTIÈRES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.7737 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10200 ARRENTIÈRES	000 ZP 28	0.0597
10200 ARRENTIÈRES	000 ZP 29	0.7140



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33.3.25.46.21.38

Réf. : 044202404193049-10240156  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

La Préfète  
à

GAEC DE MAUREPAIRE  
DOMAINE DE MAUREPAIRE  
CHEZ M ET MME HERVE  
DENORMANDIE

10220 PINEY

TROYES, le 14/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404193049-10240156  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 03/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 5.2800 ha à PINEY (10220), actuellement mises en valeur par monsieur WIECZOREK Jacques. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404193049-10240156, est complet à la date du 03/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Le GAEC DE MAUREPAIRE demeurant à PINEY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 5.2800 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10220 PINEY	000 ZV 98	5.2800



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404233118-10240157  
LRAR n° :

**La Préfète**  
à

EARL DU RONSELET  
48 rue haute

10240 LONGSOLS

TROYES, le 14/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404233118  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 06/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 11.1472 ha à COCLOIS (10240), ISLE-AUBIGNY (10240), LONGSOLS (10240), NOGENT-SUR-AUBE (10240), actuellement mises en valeur par monsieur ALLOT Claude. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404233118-10240157, est complet à la date du 06/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

  
Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

## Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DU RONSELET demeurant à LONGSOLS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 11.1472 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10240 LONGSOLS	000 ZE 12	4.2050
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZV 6	2.5447
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZC 20	3.6418
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZL 19	0.2877
10240 ISLE-AUBIGNY	000 ZL 59	0.2320
10240 COCLOIS	000 0A 597	0.2360



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202405133398-10240158  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**La Préfète**

à

EARL DE LA BLOSSIERE  
14 rue des cliquetis

10400 LE MÉRIOT

TROYES, le 14/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202405133398-10240158  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 13/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 7.2974 ha à LE MÉRIOT (10400), MELZ-SUR-SEINE (77171), SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE (10400), actuellement mises en valeur par l'EARL DE LA ROULIERE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202405133398-10240158, est complet à la date du 13/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 13/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DE LA BLOSSIERE demeurant à LE MÉRIOT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 7.2974 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10400 LE MÉRIOT	000 OE 1705	0.5020
10400 LE MÉRIOT	000 OE 1706	0.4050
10400 SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	000 OA 759	1.6060
77171 MELZ-SUR-SEINE	000 ZH 19	0.1256
77171 MELZ-SUR-SEINE	000 ZH 23	0.5254
77171 MELZ-SUR-SEINE	000 ZH 25	0.1411
77171 MELZ-SUR-SEINE	000 ZH 39	1.9962
77171 MELZ-SUR-SEINE	000 ZH 40	1.9961



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202405133407-10240159  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**La Préfète**

à

Monsieur BERGERAT PIERRE  
24 Chemin du Château d'Eau

10600 PAYNS

TROYES, le 14/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202405133407-10240159  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 13/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 60.3340 ha à ANGLURE (51260), BAGNEUX (51260), BOULAGES (10380), GRANGES-SUR-AUBE (51260), LONGUEVILLE-SUR-AUBE (10170), SAINT-SATURNIN (51260), VOUARCES (51260), actuellement mises en valeur par l'EARL WARGNIEZ JEAN-PAUL et monsieur WARGNIEZ Jean-Paul. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202405133407-10240159, est complet à la date du 13/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 13/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur BERGERAT PIERRE demeurant à PAYNS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 60.3340 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10380 BOULAGES	000 OA 20	2.0931
10380 BOULAGES	000 OA 23	2.0505
10380 BOULAGES	000 OB 46	6.7119
10170 LONGUEVILLE-SUR-AUBE	000 ZH 28	0.8906
10170 LONGUEVILLE-SUR-AUBE	000 ZH 29	0.4730
51260 ANGLURE	000 YA 16	0.3648
51260 ANGLURE	000 ZP 38	0.5675
51260 BAGNEUX	000 OD 439	0.6000
51260 BAGNEUX	000 ZR 23	0.8675
51260 BAGNEUX	000 ZR 24	4.3565
51260 BAGNEUX	000 ZR 25	1.2837
51260 BAGNEUX	000 ZY 74	0.4897
51260 GRANGES-SUR-AUBE	000 ZA 8	3.3510
51260 GRANGES-SUR-AUBE	000 ZA 7	2.4880
51260 GRANGES-SUR-AUBE	000 OX 52	0.8131
51260 SAINT-SATURNIN	000 ZD 48	0.3100
51260 SAINT-SATURNIN	000 ZD 52	0.5490
51260 SAINT-SATURNIN	000 ZE 33	5.3370
51260 VOUARCES	000 ZB 41	2.7670
51260 VOUARCES	000 ZB 4	4.9370
51260 VOUARCES	000 ZB 10	4.5410
51260 VOUARCES	000 ZB 11	3.4240
51260 VOUARCES	000 ZC 26	3.0440
51260 VOUARCES	000 ZI 5	0.2900
51260 ANGLURE	000 YA 17	1.1608
51260 VOUARCES	000 ZD 33	1.0491
51260 ANGLURE	000 ZP 39	2.1870
51260 BAGNEUX	000 ZY 75	3.3372



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404223082-10240160  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**La Préfète**

à

SCEA CHEVALET  
1 rue de saint georges

10280 FONTAINE-LES-GRÈS

TROYES, le 16/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404223082-10240160  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 15/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.5694 ha à VALLANT-SAINT-GEORGES (10170). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404223082-10240160, est complet à la date du 15/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA CHEVALET demeurant à FONTAINE-LES-GRÈS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.5694 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10170 VALLANT-SAINT-GEORGES	000 ZV 11	1.5694



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202405153490-10240161  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**La Préfète**

à

GAEC PRESTAT PERE ET FILS  
7 grande rue

10130 BERNON

TROYES, le 16/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202405153490-10240161  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 15/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 7.2018 ha à BERNON (10130), COUSSEGREY (10210), actuellement mises en valeur par Monsieur PRIEUR Roger Hubert. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202405153490-10240161, est complet à la date du 15/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Le GAEC PRESTAT PERE ET FILS demeurant à BERNON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 7.2018 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10130 BERNON	000 ZR 4	0.2782
10210 COUSSEGREY	000 ZK 40	2.2205
10130 BERNON	000 ZR 5	3.1213
10130 BERNON	000 ZR 29	1.5818



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202405163520-10240162  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**La Préfète**  
à

Monsieur ROGER MALLET Ruben  
4 avenue du Général Leclerc

10110 BAR-SUR-SEINE

TROYES, le 21/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202405163520-10240162  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 16/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.5000 ha à ESSOYES (10360), actuellement mises en valeur par madame ROGER Léa. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202405163520-10240162, est complet à la date du 16/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.


Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

### Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur ROGER MALLET Ruben demeurant à BAR-SUR-SEINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5000 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10360 ESSOYES	000 ZE 158	0.5000



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202405163516-10240163  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**La Préfète**  
à

Monsieur ROGER MALLET Eudes Pierre  
4 avenue du général Leclerc

10110 BAR-SUR-SEINE

TROYES, le 21/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202405163516-10240163  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 17/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.5000 ha à ESSOYES (10360), actuellement mises en valeur par madame ROGER Léa. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202405163516-10240163, est complet à la date du 17/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 17/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

### Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur ROGER MALLET Eudes Pierre demeurant à BAR-SUR-SEINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5000 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10360 ESSOYES	000 ZE 158	0.5000



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202405013249-10240164  
LRAR n° :

**La Préfète**  
à

Madame BOUDARD Delphine  
14 rue des poiriers noirs

10500 JUZANVIGNY

TROYES, le 21/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202405013249-10240164  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 17/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4.1180 ha à MORVILLIERS (10500). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202405013249-10240164, est complet à la date du 17/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 17/09/2024, **vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Madame BOUDARD Delphine demeurant à JUZANVIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.1180 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10500 MORVILLIERS	000 ZE 74	2.9944
10500 MORVILLIERS	000 ZE 76	0.3048
10500 MORVILLIERS	000 ZK 14	0.8188



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202405063346-10240165  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**La Préfète  
à**

Madame DEROUINEAU Anne-Lise  
Andrée  
4 allée des saules

51530 PIERRY

TROYES, le 21/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202405063346-10240165  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 17/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.9415 ha à VERPILLIÈRES-SUR-OURCE (10360), actuellement mises en valeur par l'EARL CHAMPAGNE COPINET et la SAS E.C. VITICULTURE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202405063346-10240165, est complet à la date du 17/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 17/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Madame DEROUINEAU Anne-Lise Andrée demeurant à PIERRY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.9415 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10360 VERPILLIÈRES-SUR-OURCE	000 ZC 200	0.6415
10360 VERPILLIÈRES-SUR-OURCE	000 ZC 197	0.3000



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202405153493-10240166  
LRAR n° :

**La Préfète  
à**

SCEA BROUILLET  
2 rue de l'église

10400 LE MÉRIOT

TROYES, le 21/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202405153493-10240166  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 17/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 18.6645 ha à LE MÉRIOT (10400), SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE (10400), actuellement mises en valeur par l'EARL DE LA ROULIERE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202405153493-10240166, est complet à la date du 17/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 17/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

## Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur :La SCEA BROUILLET demeurant à LE MÉRIOT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 18.6645 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10400 SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	000 0A 762	2.9040
10400 SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	000 0A 768	0.9280
10400 SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	000 0A 769	1.2500
10400 LE MÉRIOT	000 0F 975	0.1120
10400 LE MÉRIOT	000 ZB 121	1.6190
10400 LE MÉRIOT	000 ZB 76	1.8860
10400 LE MÉRIOT	000 0F 934	0.2290
10400 LE MÉRIOT	000 0B 1398	0.2890
10400 LE MÉRIOT	000 0F 33	0.1327
10400 LE MÉRIOT	000 0F 976	1.6100
10400 LE MÉRIOT	000 0F 969	1.6820
10400 LE MÉRIOT	000 ZB 12	0.7180
10400 LE MÉRIOT	000 AC 14	1.6915
10400 LE MÉRIOT	000 AD 27	0.1780
10400 LE MÉRIOT	000 AD 34	0.7940
10400 LE MÉRIOT	000 0E 1728	1.2650
10400 LE MÉRIOT	000 0E 1733	0.5620
10400 LE MÉRIOT	000 0E 1734	0.2290
10400 LE MÉRIOT	000 0F 933	0.5530
10400 LE MÉRIOT	000 AB 21	0.0323



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404263187-10240167  
LRAR n° :

La Préfète  
à

Monsieur HUBSCHWERLIN Julien  
12 rue du moulin de l'armance

10210 CHAOURCE

TROYES, le 21/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404263187-10240167  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 19/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.3851 ha à COURTERON (10250), GYÉ-SUR-SEINE (10250). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404263187-10240167, est complet à la date du 19/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur HUBSCHWERLIN Julien demeurant à CHAOURCE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.3851 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10250 COURTERON	000 Za 103	0.2040
10250 GYÉ-SUR-SEINE	000 ZO 112	0.5117
10250 COURTERON	000 Zk 35	0.3433
10250 COURTERON	000 Zk 8	0.1357
10250 COURTERON	000 Zk 39	0.1904



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202405213592 - 10240168

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**La Préfète  
à**

**SCEA DES MIGNONS  
Les Mignons**

**10370 VILLENAUXE-LA-GRANDE**

TROYES, le 01/10/2024

**Objet : Autorisation implicite d'exploiter**

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202405213592 - 10240168**

**ATTESTATION**

- La SCEA DES MIGNONS a déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une superficie de **17.6542 ha** de terres situés sur les communes de CHALAUTRE-LA-GRANDE (77171), LE MERIOT (10400), MELZ-SUR-SEINE (77171), SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE (10400), actuellement mis en valeur par l'EARL DE LA ROULIERE.
- Cette demande a été enregistrée complète le 26/05/2024 comme indiqué dans le courrier d'accusé de réception du 27/05/2024 sous le numéro de dossier 044202405213592-10240168.
- Aucune décision n'ayant été notifiée au demandeur dans le délai d'instruction de quatre mois suivant la réception du dossier complet, l'autorisation est implicitement accordée en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202405133425-10240170  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**La Préfète  
à**

Monsieur MARTINET Guillaume Paul  
Marcel  
13 rue du moulin

10350 SAINT-FLAVY

TROYES, le 28/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202405133425-10240170  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 27/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 12.0510 ha à AVANT-LÈS-MARCILLY (10400), actuellement mises en valeur par madame DALLE Christiane. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202405133425-10240170, est complet à la date du 27/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur MARTINET Guillaume Paul Marcel demeurant à SAINT-FLAVY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 12.0510 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10400 AVANT-LÈS-MARCILLY	000 ZO 8	12.0510



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202405273689-10240173  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**La Préfète**  
à

Madame SCOHY Clémence  
33 rue du moulin

10200 URVILLE

TROYES, le 30/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202405273689-10240173  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 29/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.4000 ha à URVILLE (10200), actuellement mises en valeur par Monsieur SCOHY Didier Alain. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202405273689-10240173, est complet à la date du 29/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Madame SCOHY Clémence demeurant à URVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4000 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10200 URVILLE	000 ZC 136	0.4000



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202405293714-10240174  
LRAR n° :

**La Préfète**

à

EARL du HAUT MERET  
19 rue du moulin

10200 URVILLE

TROYES, le 30/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202405293714-10240174  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 29/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2.7350 ha à ARCONVILLE (10200), URVILLE (10200), actuellement mises en valeur par monsieur SCOHY Didier Alain. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202405293714-10240174, est complet à la date du 29/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : EARL du HAUT MERET demeurant à URVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.7350 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10200 URVILLE	000 ZE 31	0.3701
10200 URVILLE	000 ZV 19	0.5635
10200 URVILLE	000 ZV 20	0.4760
10200 URVILLE	000 ZV 21	0.0378
10200 URVILLE	000 ZV 22	0.3098
10200 URVILLE	000 ZV 23	0.0548
10200 URVILLE	000 ZL 12	0.1259
10200 ARCONVILLE	000 ZH 13	0.0379
10200 ARCONVILLE	000 ZH 14	0.4619
10200 URVILLE	000 ZC 136	0.1729
10200 URVILLE	000 ZC 151	0.0221
10200 URVILLE	000 ZC 164	0.0003
10200 URVILLE	000 ZC 166	0.0078
10200 URVILLE	000 ZC 168	0.0209
10200 URVILLE	000 ZC 170	0.0183
10200 URVILLE	000 ZC 172	0.0550



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202405303730/10240175-001  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**La Préfète**

à

Madame BARDIAU MéliSSa  
4 Rue du Moulin

10360 VERPILLIERES-SUR-OURCE

TROYES, le 03/06/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202405303730/10240175-001  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 31/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2.4374 ha à CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE (10200), FONTETTE (10360), VERPILLIERES-SUR-OURCE (10360) . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202405303730/10240175-001, est complet à la date du 31/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 30/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Madame BARDIAU Mélissa demeurant à VERPILLIERES-SUR-OURCE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.4374 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OA 1216	0.1720
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 410	0.0550
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 932	0.0162
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1076	0.0207
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OA 1377	0.2086
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OA 1287	0.0285
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OA 1001	0.2154
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OA 1002	0.0649
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OA 1003	0.1045
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OA 1004	0.0855
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OA 1005	0.0875
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OA 1312	0.0348
10360 FONTETTE	000 ZL 92	0.2083
10360 VERPILLIERES-SUR-OURCE	000 ZC 163	0.5136
10360 VERPILLIERES-SUR-OURCE	000 ZC 164	0.1820
10360 VERPILLIERES-SUR-OURCE	000 ZA 24	0.4399



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202405303734-10240176  
LRAR n° :

La Préfète

à

Monsieur BARDIAU Jérémy  
4 Rue du Pont

10360 VERPILLIERES-SUR-OURCE

TROYES, le 03/06/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202405303734-10240176  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 30/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 3.3456 ha à CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE (10200), ESSOYES (10360), FONTETTE (10360), VERPILLIERES-SUR-OURCE (10360). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202405303734-10240176, est complet à la date du 31/05/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 30/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur BARDIAU Jérémy demeurant à VERPILLIERES-SUR-OURCE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.3456 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1057	0.0055
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1058	0.0430
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1061	0.0206
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1062	0.0571
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1063	0.0059
10360 VERPILLIERES-SUR-OURCE	000 ZC 215	0.2191
10360 VERPILLIERES-SUR-OURCE	000 ZC 217	0.0831
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OA 1168	0.1271
10360 VERPILLIERES-SUR-OURCE	000 ZA 48	0.2642
10360 VERPILLIERES-SUR-OURCE	000 ZA 60	0.5359
10360 VERPILLIERES-SUR-OURCE	000 ZC 35	0.7643
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1036	0.0001
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE 044202405303734	000 OF 1038	0.0083
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1041	0.2190
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1043	0.0109
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1044	0.0125
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1045	0.0910
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1046	0.0114
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1047	0.0031
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1048	0.0500
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1060	0.0021

10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1066	0.0300
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1067	0.0766
10360 ESSOYES	000 ZA 24	0.3197
10360 ESSOYES	000 ZA 66	0.1803
10360 FONTETTE	000 ZL 91	0.2048



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202311119992-002  
n°dossier : 51240163

**Le Préfet**

à

SCEV Valton et filles  
4 rue Victor Hugo

51480 VAUCIENNES

Châlons en Champagne, le 3 juin 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28 novembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 2.7827 ha à BOURSAULT (51480), CERNAY-LES-REIMS (51420), FESTIGNY (51700), VAUCIENNES (51480), actuellement mises en valeur par l'Indivision Luc et Corinne VALTON, Madame VALTON Corinne. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro : 51240163 – logics n° 044202311119992-002, il est réputé complet à la date du **27 mai 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **27 septembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Valton et filles demeurant à VAUCIENNES (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.7827 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51480 BOURSAULT	000 AH 23	0.0263
	000 AH 24	0.0587
51480 VAUCIENNES	000 OA 674	0.0320
	000 OA 701	0.0280
	000 OA 703	0.0175
	000 OA 704	0.0170
	000 OA 705	0.0490
	000 OA 706	0.0410
	000 OA 821	0.0200
	000 OA 822	0.0200
	000 OA 831	0.0225
	000 OA 832	0.0543
	000 OA 833	0.0010
	000 OA 837 (P)	0.0115
	000 OA 838 (P)	0.0115
	000 OA 1115	0.0377
	000 OA 1146	0.0209
	000 OA 1273	0.0112
	000 OA 1278	0.0222
	000 OA 1280	0.0078
	000 OA 1281	0.0082
	000 OA 1282	0.0373
	000 OB 134	0.0450
	000 OB 136	0.0725
	000 OB 213	0.0165
	000 OB 871	0.0050
	000 OB 872	0.0040
	000 OB 978	0.0475
	000 OB 979	0.0230
	000 OB 981	0.0445
	000 OB 1178	0.0063
	000 OB 1179	0.0035
	000 OB 1180	0.0285
	000 OB 1189	0.0174
000 OC 762	0.0350	
000 OA 683	0.0260	
000 OA 676 (K)	0.0030	

	000 OA 676 (P)	0.0469
	000 OA 675	0.0200
	000 OA 1283	0.0197
	000 OA 1284	0.0336
	000 OB 270	0.0380
	000 OB 271	0.0390
	000 OB 272	0.0135
	000 OB 273	0.0180
	000 OB 865	0.0310
	000 OB 867	0.0155
	000 OB 868	0.0500
	000 OB 869	0.0190
	000 OB 870	0.0090
	000 OB 1192	0.0017
	000 OB 1389	0.0365
	000 OB 1256	0.0315
	000 OB 1241	0.0124
	000 OB 1239	0.0206
	000 OB 1226	0.0433
	000 OB 1224	0.0001
	000 OB 1222	0.0036
	000 OB 1194	0.0489
	000 OA 687	0.0485
	000 OA 688	0.0375
	000 OC 426	0.0265
	000 OC 417	0.1070
	000 OC 395	0.2630
	000 OC 763	0.0550
	000 OC 757	0.0380
	000 OB 541	0.0220
	000 OA 685	0.0160
	000 OA 708	0.0695
	000 OA 707	0.0175
	000 OA 1279	0.0173
	000 OA 1285	0.0104
	000 OB 1049	0.0395
	000 OC 764	0.0340
	000 OC 1060	0.0825
	000 OC 1410	0.0176
	000 OC 1412	0.0054
51420 CERNAY-LES-REIMS	000 ZD 319	0.1169

51700 FESTIGNY	000 OB 546 (J)	0.0200
	000 OB 546 (K)	0.0500
	000 OB 548	0.0215
	000 OB 547	0.1155
	000 OB 549	0.0435
	000 OB 2181	0.0230



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404032746  
n°dossier : 51240207

**Le Préfet**

à

SCEA CHAMPAGNE TOUBANCE  
12 rue de Courcy

51450 BÉTHENY

Châlons en Champagne, le 27 mai 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 2 mai 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.7747 ha à AY-CHAMPAGNE (51160), DIZY (51530), actuellement mises en valeur par Monsieur TOUBANCE Daniel. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro : 51240207 – logics n° 044202404032746, il est réputé complet à la date du **2 mai 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **2 septembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEA CHAMPAGNE TOUBANCE demeurant à BÉTHENY (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.7747 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51160 AY- CHAMPAGNE	000 OB 40	0.0966
	000 OB 41	0.0608
	000 OB 35	0.0385
	000 OB 71	0.0492
	000 OB 73	0.0296
	000 OB 74	0.0779
	000 OB 75	0.0247
	000 OB 77	0.0413
	000 OB 80	0.0256
	000 OB 1029	0.0383
	000 OB 1075	0.0099
	000 OB 1073	0.0264
	000 OB 1395	0.0247
	000 OB 1398	0.0018
51530 DIZY	000 AE 120	0.0850
	000 AE 121	0.0435
	000 AE 122	0.0352
	000 AE 362	0.0201
	000 AI 16	0.0456



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405023265  
n°dossier : 51240209

**Le Préfet  
à**

QUILLIOU SÉBASTIEN  
19 Rue Saint-Fiacre

51260 LA CHAPELLE-LASSON

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le  
24/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 03/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 8.0257 ha à LA CHAPELLE-LASSON (51260), actuellement mises en valeur par EARL SAINT FIACRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro 51240209 – logics n° 044202405023265, il est réputé complet à la date du **03/05/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **03/09/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : QUILLIOU SÉBASTIEN demeurant à LA CHAPELLE-LASSON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 8.0257 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51260 LA CHAPELLE-LASSON	000 0Y 66	0.0443
	000 0Y 68	7.9814



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202309259192  
n°dossier : 51240211

**Le Préfet**

à

PONSIN Matthieu  
48 rue des Monts de Champagne

51360 PRUNAY

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le  
24/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 06/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 277.4297 ha à BEINE-NAUROY (51490), PRUNAY (51360), VAL-DE-VESLE (51360), actuellement mises en valeur par LA CROIX HUSSON. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240211** – logics n° 044202309259192, il est réputé complet à la date du 06/05/2024. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **06/09/2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : PONSIN Matthieu demeurant à PRUNAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 277.4297 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51360 VAL-DE-VESLE	000 ZM 67	49.5228
	000 ZB 12	5.3014
	000 ZD 31	21.7765
	000 ZD 40	8.6699
	000 ZD 41	9.8383
	000 ZD 39	9.2576
	000 ZE 26	5.8001
	000 ZE 33	0.7811
	000 ZD 38	4.6371
	000 ZE 29	1.5112
	000 ZD 34	3.5203
	000 ZD 35	21.6425
	000 ZD 32	2.2473
	000 ZD 33	2.8893
	000 ZE 39	14.4467
	000 OE 41	0.7943
	000 OE 42	20.6188
	000 OE 43	0.5542
	000 OE 44	0.8660
	000 OE 45	0.5838
	000 OE 46	0.3360
	000 OE 109	2.5700
	000 OE 121	0.5581
	000 OE 113	2.2578
	000 OE 116	0.4607
	000 OE 37	22.4067
	000 OE 36	0.6811
	000 ZM 81	8.0666
	000 ZE 38	0.1842
	000 OE 35	0.5453
	000 OE 51	2.2075
	000 OE 52	0.0413
	000 OE 53	0.3023
000 OE 48	0.0478	
000 OE 49	0.2382	
000 OE 50	0.0601	
000 OE 47	0.5594	

51490 BEINE-NAUROY	000 OD 91	4.1042
	000 OD 444	0.2379
51360 PRUNAY	000 OC 524	0.2497
	000 OB 448	0.0114
	000 OB 517	0.4526
	000 OB 515	0.4409
	000 OC 525	0.1433
	000 OC 526	0.7763
	000 OC 527	0.9562
	000 OC 528	3.2403
	000 OC 529	2.5186
	000 OC 530	1.1196
	000 OC 531	0.0450
	000 OC 532	0.1019
	000 OC 533	0.0267
	000 OC 534	0.3374
	000 OC 535	0.3157
	000 OC 121	0.2170
	000 OB 445	6.9338
	000 OB 514	7.3627
000 OB 518	21.0562	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405033294  
n°dossier : 51240213

**Le Préfet  
à**

CHAMPAGNE ARGONNE  
5 RUE DES MAIGNEUX

51800 HANS

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le  
24/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 07/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 37.0403 ha à BRAUX-SAINTE-COHIÈRE (51800), SAINTE-MENEHOULD (51800), actuellement mises en valeur par Wagler Jacques. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240213** – logics n° 044202405033294, il est réputé complet à la date du 07/05/2024. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **07/09/2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : CHAMPAGNE ARGONNE demeurant à HANS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 37.0403 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51800 BRAUX-SAINTE-COHIÈRE	000 ZH 12	32.7330
51800 SAINTE-MENEHOULD	000 ZI 37	4.3073



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202201260052-002  
n°dossier : 51240214

**Le Préfet**

à

LOURDEAUX JULES  
33 avenue de Paris

51700 COURTHIÉZY

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le  
24/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 07/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3260 ha à TROISSY (51700), actuellement mises en valeur par Monnera Jean Pierre. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240214** – logics n° 044202201260052-002, il est réputé complet à la date du **07/05/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **07/09/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : LOURDEAUX JULES demeurant à COURTHIÉZY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3260 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51700 TROISSY	000 AP 307	0.0695
	000 AP 306	0.0129
	000 AP 305	0.0103
	000 AP 304	0.1836
	000 AP 303	0.0497



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403042148-001  
n°dossier : 51240216

**Le Préfet**

à

Madame GERIN Sophie  
7 rue Joliot Curie

51500 MAILLY-CHAMPAGNE

Châlons en Champagne, le 27 mai 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 16 mars 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.5952 ha à ESSOYES (10360), MAILLY-CHAMPAGNE (51500), actuellement mises en valeur par Monsieur GERIN Alain. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240216 – logics n° 044202403042148-001, il est réputé complet à la date du **13 mai 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **13 septembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : GERIN Sophie demeurant à MAILLY-CHAMPAGNE (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5952 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51500 MAILLY-CHAMPAGNE	000 AE 115	0.0232
10360 ESSOYES	000 ZX 28	0.5720

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404042752  
n°dossier : 51240217

**Le Préfet  
à**

SCEA HERBILLON  
45 avenue Jacques Simon

51470 SAINT-MEMMIE

Châlons en Champagne, le 3 juin 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 14 mai 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 21.3377 ha à COURTISOLS (51460), actuellement mises en valeur par l'EARL AGROESSOR et l'EARL COLIMAGRI. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240217 – logics n° 044202404042752, il est réputé complet à la date du **14 mai 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14 septembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEA HERBILLON demeurant à SAINT-MEMMIE (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 21.3377 ha.

<b>Commune</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51460 COURTISOLS	000 ZS 4	12.8398
	000 ZS 5	8.4979

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405043308-001  
n°dossier : 51240220

**Le Préfet**

à

Monsieur GUILBOT Guillaume  
4 rue des templiers

51210 LE GAULT-SOIGNY

Châlons en Champagne, le 3 juin 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 14 mai 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 98.6504 ha à BERGÈRES-SOUS-MONTMIRAIL (51210), BOISSY-LE-REPOS (51210), LE GAULT-SOIGNY (51210), LE THOULT-TROSNAY (51210), VAUCHAMPS (51210), actuellement mises en valeur par Monsieur GUILBOT Guillaume. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240220 – logics n° 044202405043308-001, il est réputé complet à la date du **14 mai 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14 septembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

  
Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : GUILBOT Guillaume demeurant à LE GAULT-SOIGNY (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 98.6504 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51210 VAUCHAMPS	000 0C 409	2.8460
51210 LE THOULT-TROSNAY	000 0D 39	0.2891
	000 0D 38	4.8592
	000 0D 33	0.3285
	000 0D 32	4.9712
	000 0B 324	1.9700
	000 0B 221	10.9600
	000 0B 205	14.1503
51210 LE GAULT-SOIGNY	000 0A 341	0.3620
	000 ZW 21	3.7440
	000 ZW 9	2.1370
	000 ZW 4	2.7290
	000 ZW 2	16.6290
	000 ZT 7	0.4350
	000 ZT 3	1.5820
	000 ZM 11	10.2930
	000 ZM 9	1.3830
	000 ZL 13	4.3856
	000 AO 1	0.3805
	000 0A 342	0.1800
	000 0A 339	1.9600
	000 ZW 8	0.1440
51210 BOISSY-LE-REPOS	000 ZC 8	0.2880
51210 BERGÈRES-SOUS-MONTMIRAIL	000 ZD 10	0.9830
	000 ZD 9	1.4550
	000 ZD 4	1.5080
	000 ZD 8	7.6980



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405143445  
n°dossier : 51240221

**Le Préfet**

à

EARL GUILBOT  
16 rue de la foret  
51210 LE GAULT-SOIGNY

Châlons en Champagne, le 3 juin 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 14 mai 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 71.0922 ha à BOISSY-LE-REPOS (51210), LE GAULT-SOIGNY (51210), LE THOULT-TROSNAY (51210), actuellement mises en valeur par Guilbot Guillaume. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240221 – logics n° 044202405143445, il est réputé complet à la date du **14 mai 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14 septembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : EARL GUILBOT demeurant à LE GAULT-SOIGNY (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 71.0922 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51210 LE THOULT-TROSNAY	000 OB 718	0.0077
	000 OB 721	0.0353
	000 OD 39	0.2891
	000 OD 33	0.3285
	000 OB 202	0.4080
	000 OB 203	3.1297
	000 OB 204	0.4630
	000 OD 8	1.4950
	000 OD 9	0.2700
	000 OB 188	0.2860
	000 OB 692	0.2716
	000 OB 693	7.7187
	000 OB 337	0.0729
	000 OB 360	0.1030
	000 OB 361	0.1090
	000 OB 362	0.2802
	000 OB 307	2.4964
	000 OB 308	0.6400
	000 OB 309	0.5830
	000 OB 311	1.6873
	000 OB 312	0.6355
	000 OB 477	0.3781
	000 OB 842	3.9799
	000 OB 461	1.2420
	000 OB 719	0.5096
	000 OB 418	0.8830
	000 OB 739	0.7942
	000 OB 846	0.1109
	000 OB 318	0.2750
	000 OB 319	3.3596
	000 OD 40	3.7950
	000 OD 154	0.3132
	000 OD 155	0.2843
000 OD 156	1.0619	
000 OD 157	1.6232	
000 OD 163	2.4820	

	000 0D 67	1.3751
51210 LE GAULT- SOIGNY	000 ZM 4	3.8260
	000 ZO 12	3.3500
	000 ZX 1	0.9570
	000 ZX 4	7.7210
	000 0A 349	0.0645
	000 0A 354	0.9875
	000 0A 356	0.2700
	000 0A 361	0.0045
	000 0A 407	0.6994
	000 0A 408	2.6544
	51210 BOISSY-LE- REPOS	000 ZN 21
000 ZB 3		1.3990
000 ZN 26		3.0900
000 ZE 12		2.2170



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403212483-001  
n°dossier : 51240222

**Le Préfet**

à

EARL Le poirier le prêtre  
4 rue montante

51500 RILLY-LA-MONTAGNE

Châlons en Champagne, le 3 juin 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 21 mars 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 7.6694 ha à CHAMPFLEURY (51500), LUDÉS (51500), MONTBRE (51500), actuellement mises en valeur par Madame BOUGY Françoise. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240222 – logics n° 044202403212483-001, il est réputé complet à la date du **14 mai 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14 septembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL Le poirier le prêtre demeurant à RILLY-LA-MONTAGNE (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 7.6694 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51500 MONTBRE	000 ZA 6	0.7540
51500 LUDES	000 ZA 38	0.6490
	000 0A 176	0.1477
	000 0A 158	0.4827
51500 CHAMPFLEURY	000 0Z 577	5.6084
	000 0Z 536	0.0276



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403222502  
n°dossier : 51240223

**Le Préfet**

à

SCEA DU CLOS  
22 Rue du CBR

51150 VRAUX

Châlons en Champagne, le 3 juin 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 14 mai 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 139.0299 ha à AUBERIVE (51600), PROSNES (51400), SAINT-HILAIRE-LE-GRAND (51600), SEPT-SAULX (51400), SUIPPES (51600), actuellement mises en valeur par la SCEA BOUTEVILLAIN et la SCEA COLMART. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro : 51240223 – logics n° 044202403222502, il est réputé complet à la date du **14 mai 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14 septembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DU CLOS demeurant à VRAUX (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 139.0299 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51600 SAINT-HILAIRE-LE-GRAND	000 ZT 17	6.5660
	000 ZT 13	5.8960
	000 ZT 14	6.1550
	000 ZT 15	5.7060
	000 ZT 16	10.2160
	000 YR 18	5.4690
	000 ZS 3	10.1940
	000 ZV 23	6.4130
	000 YE 12	11.2590
	000 ZH 185	3.6100
	000 OX 642	0.1949
	000 YP 7	9.0080
	000 YR 17	2.4010
	000 ZH 147	0.2980
	000 ZH 149	0.8800
000 ZV 14	6.8900	
51400 SEPT-SAULX	000 OA 35	4.2970
51400 PROSNES	000 OD 742	6.1460
51600 AUBERIVE	000 ZW 12	4.7070
	000 ZW 16	11.5610
	000 ZW 17	0.0100
51609 SUIPPES	000 ZK 10	8.4480
	000 ZK 11	3.0250
	000 ZB 13	5.2600
	000 ZM 29	4.4200



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202401141101-001  
n°dossier : 51240224

**Le Préfet**

à

Monsieur COLMART-PENET Thomas  
3 rue werlé

51360 VERZENAY

Châlons en Champagne, le 10 juin 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 14 mai 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 139.0299 ha à AUBERIVE (51600), PROSNES (51400), SAINT-HILAIRE-LE-GRAND (51600), SEPT-SAULX (51400), SUIPPES (51600), actuellement mises en valeur par la SCEA BOUTEVILLAIN et la SCEA COLMART. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro : 51240224 – logics n° 044202401141101-001, il est réputé complet à la date du **14 mai 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14 septembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : COLMART-PENET Thomas demeurant à VERZENAY(51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 139.0299 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51609 SUIPPES	000 ZK 11	3.0250
	000 ZK 10	8.4480
	000 ZM 29	4.4200
	000 ZB 13	5.2600
51600 SAINT-HILAIRE-LE-GRAND	000 ZT 13	5.8960
	000 ZT 16	10.2160
	000 ZT 14	6.1550
	000 ZV 23	6.4130
	000 ZV 14	6.8900
	000 ZT 17	6.5660
	000 ZT 15	5.7060
	000 ZS 3	10.1970
	000 ZH 185	3.6100
	000 ZH 149	0.8800
	000 ZH 147	0.2980
	000 YR 18	5.4660
	000 YR 17	2.4010
	000 YP 7	9.0080
	000 YE 12	11.2590
000 OX 642	0.1949	
51600 AUBERIVE	000 ZW 16	11.5610
	000 ZW 12	4.7070
	000 ZW 17	0.0100
51400 SEPT-SAULX	000 OA 35	4.2970
51400 PROSNES	000 OD 742	6.1460



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405063326  
n°dossier : 51240225

**Le Préfet  
à**

SCEA DE CLAIREFONTAINE  
1 bis rue du 11 novembre  
51150 CONDE-SUR-MARNE

Châlons en Champagne, le 10 juin 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 15 mai 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 62.8948 ha à BILLY-LE-GRAND (51400), TOURS-SUR-MARNE (51150), VAUDEMANGE (51380), actuellement mises en valeur par Madame OUDEA Pierrette. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240225 – logics n° 044202405063326, il est réputé complet à la date du **15 mai 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **15 septembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DE CLAIREFONTAINE demeurant à CONDE-SUR-MARNE (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 62.8948 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51400 BILLY-LE-GRAND	000 ZV 51	0.6708
	000 ZV 52	11.7846
	000 ZV 53	1.5521
	000 ZR 31	0.4539
	000 ZT 13	5.7115
	000 ZT 14	1.7648
	000 ZV 35	2.7053
	000 ZV 36	0.9235
	000 ZV 37	2.3484
	000 ZW 19	2.6197
	000 ZP 2	8.9422
	000 ZV 98	0.2000
	000 ZV 99	0.1039
	000 ZV 17	0.4742
	000 ZV 10	1.8603
	000 ZV 11	5.1965
	000 ZV 54	1.0569
	000 ZV 55	0.6772
000 ZV 56	0.2980	
51150 TOURS-SUR-MARNE	000 ZX 47	1.4580
	000 ZK 21	4.5384
	000 ZR 29	1.4596
51380 VAUDEMANGE	000 YB 19	4.6277
	000 YB 20	1.4673



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404082831  
n°dossier : 51240228

**Le Préfet**

à

EARL DES SIGNOLETS  
19 rue des monts de Champagne

51360 PRUNAY

Châlons en Champagne, le 17 juin 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé dans Logics le 15 mai 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 73.7185 ha à BACONNES (51400), MOURMELON-LE-PETIT (51400), actuellement mises en valeur par Monsieur DELPORTE Jean Pierre. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240228 – logics n° 044202404082831, il est réputé complet à la date du **15 mai 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **15 septembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL DES SIGNOLETS demeurant à PRUNAY (51)  
a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 73.7185 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51400 MOURMELON- LE-PETIT	000 ZK 7	5.5075
	000 ZD 30	1.0640
	000 ZB 19	3.5960
	000 ZB 22	6.0580
	000 ZB 25	1.5250
51400 BACONNES	000 ZK 24	7.3360
	000 ZK 6	3.5560
	000 ZK 7	3.6660
	000 ZK 8	7.4660
	000 OC 496	0.2700
	000 OC 497	0.4125
	000 OC 471	4.4560
	000 OC 432	2.2040
	000 OC 472	3.8300
	000 OC 473	0.9750
	000 OC 498	4.5730
	000 OC 310	4.2165
	000 OC 311	0.5440
	000 OC 312	1.5775
	000 ZK 9	2.9980
000 OC 302	7.8875	



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405163507  
n°dossier : 51240230

**Le Préfet**

à

EARL COLLARD ET FILS  
120 rue saint martin

51460 COURTISOLS

Châlons en Champagne, le 17 juin 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 16 mai 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 18.2730 ha à L'EPINE (51460), actuellement mises en valeur par Monsieur MONTEL Alain. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240230 – logics n° 044202405163507, il est réputé complet à la date du **16 mai 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **16 septembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL COLLARD ET FILS demeurant à COURTISOLS (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 18.2730 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51460 L'EPINE	000 YH 11	8.5840
	000 YH 10	9.6890



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405163502  
n°dossier : 51240231

**Le Préfet**

à

SCEA PANNET ALAIN  
154 rue de cheppe

51460 COURTISOLS

Châlons en Champagne, le 17 juin 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 16 mai 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 26.6940 ha à COURTISOLS (51460), L'EPINE (51460), actuellement mises en valeur par Monsieur MONTEL Alain. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240231 – logics n° 044202405163502, il est réputé complet à la date du **16 mai 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **16 septembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEA PANNET ALAIN demeurant à COURTISOLS (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 26.6940 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51460 L'EPINE	000 YA 17	15.3370
51460 COURTISOLS	000 ZH 4	1.1990
	000 ZH 5	1.0430
	000 ZH 2	4.1400
	000 ZH 3	1.2880
	000 ZH 6	1.2230
	000 ZH 7	2.4640



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403152362-001  
n°dossier : 51240232

**Le Préfet  
à**

Monsieur PERNES Dominique  
10 rue des coutures

51100 REIMS

Châlons en Champagne, le 17 juin 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 16 mai 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2203 ha à SAUDOY (51120), actuellement mises en valeur par Madame FRICHET LALLEMENT Suzanne. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro : 51240232 – logics n° 044202403152362-001, il est réputé complet à la date du **16 mai 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **16 septembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : PERNES Dominique demeurant à REIMS (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2203 ha.

<b>Commune</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51120 SAUDOY	000 ZB 131	0.0410
	000 ZB 118	0.0488
	000 ZB 98	0.0504
	000 AC 276	0.0801



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403132311-001  
n°dossier : 51240237

**Le Préfet  
à**

SCEA DES MARRONNIERS  
2 route de vienne la ville

51800 BERZIEUX

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
14/06/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 17/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 14.2778 ha à LA NEUVILLE-AU-PONT (51800), VIENNE-LA-VILLE (51800), actuellement mises en valeur par Mouton au Dudu. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240237** – logics n° 044202403132311-001, il est réputé complet à la date du **17/05/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **17/09/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DES MARRONNIERS demeurant à BERZIEUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 14.2778 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51800 VIENNE-LA-VILLE	000 C 182	0.0081
	000 C 179	0.8469
	000 C 177	0.4861
	000 C 175	1.5405
	000 OC 165	1.3649
	000 OC 134	0.2608
	000 OC 130	4.0812
	000 OC 121	1.1430
51800 LA NEUVILLE-AU-PONT	000 ZE 99	1.7048
	000 ZE 60	2.8415



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403222501  
n°dossier : 51240238

**Le Préfet  
à**

YANN ALEXANDRE  
3 RUE SAINT VINCENT

51390 COURMAS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
14/06/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 17/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3836 ha à JOUY-LES-REIMS (51390), VILLE-DOMMANGE (51390), actuellement mises en valeur par ALEXANDRE YANN MARCEL. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51240238 – logics n° 044202403222501, il est réputé complet à la date du **17/05/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **17/09/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : YANN ALEXANDRE demeurant à COURMAS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3836 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51390 JOUY-LES-REIMS	000 0A 619	0.0652
	000 0B 254	0.1405
	000 0A 440	0.0935
51390 VILLE-DOMMANGE	000 AI 148	0.0844



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405163500  
n°dossier : 51240240

**Le Préfet  
à**

EARL PERARDEL-GILLET  
82 ROUTE NATIONALE

51460 COURTISOLS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
14/06/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 17/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 21.1110 ha à L'EPINE (51460), actuellement mises en valeur par MONTEL ALAIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240240** – logics n° 044202405163500, il est réputé complet à la date du **17/05/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **17/09/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL PERARDEL-GILLET demeurant à COURTISOLS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 21.1110 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51460 L'EPINE	000 YK 23	9.2160
	000 YK 22	11.8950



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403012107-001  
n°dossier : 51240241

**Le Préfet  
à**

FERME DE LA MALASSISE  
FERME DE LA MALASSISE

51240 MOIVRE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
14/06/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 21/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 13.9770 ha à DOMMARTIN-VARIMONT (51330), NOIRLIEU (51330), actuellement mises en valeur par Collignon Jean-Michel. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51240241 – logics n° 044202403012107-001, il est réputé complet à la date du **21/05/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **21/09/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : FERME DE LA MALASSISE demeurant à MOIVRE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 13.9770 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51330 NOIRLIEU	000 ZT 13	2.6600
	000 ZT 12	7.3400
51330 DOMMARTIN- VARIMONT	000 YA 25	3.9770



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403112284-001  
n°dossier : 51240242

**Le Préfet**

à

Thomas COLMART-PENET  
3 rue werlé

51360 VERZENAY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
24/06/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 21/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1078 ha à VERZY (51380), actuellement mises en valeur par EI PENET DIANE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240242** – logics n° 044202403112284-001, il est réputé complet à la date du **21/05/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **21/09/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Thomas COLMART-PENET demeurant à VERZENAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1078 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51380 VERZY	000 AH 211	0.1078



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405223604  
n°dossier : 51240243

**Le Préfet  
à**

DE LA PETITE FERME  
42 RUE DU CHATEAU

51270 CHAMPAUBERT

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
08/07/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 22/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 17.0400 ha à BAYE (51270), CHAMPAUBERT (51270), actuellement mises en valeur par EARL FERME DE LA BOULANGERIE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240243** – logics n° 044202405223604, il est réputé complet à la date du **22/05/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **22/09/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : DE LA PETITE FERME demeurant à CHAMPAUBERT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 17.0400 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51270 BAYE	000 ZK 6	0.0540
	000 ZC 11	12.3580
51270 CHAMPAUBERT	000 ZN 9	4.6280



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202402151833-001  
n°dossier : 51240248

**Le Préfet**

à

EARL SUGOT NOEL  
101 RUE DU 8 MAI 1945

51530 CRAMANT

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
24/06/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 23/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2973 ha à CHOUILLY (51530), CRAMANT (51530), actuellement mises en valeur par . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240248** – logics n° 044202402151833-001, il est réputé complet à la date du **23/05/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23/09/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL SUGOT NOEL demeurant à CRAMANT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2973 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51530 CRAMANT	000 AR 413	0.0012
	000 AR 415	0.0732
	000 AS 544	0.0095
	000 AS 546	0.0715
	000 AR 135	0.0008
51530 CHOUILLY	000 AO 141	0.0274
	000 AO 454	0.0325
	000 AO 468	0.0057
	000 AO 476	0.0166
	000 AP 311	0.0589



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404293215  
n°dossier : 51240251

**Le Préfet**

à

SCEA DE OUASSON  
24 ROUTE DE LA CHAMPAGNE

51800 AUVE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
24/06/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 24/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 7.6744 ha à SOMME-VESLE (51460), actuellement mises en valeur par HUET Isabelle. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240251** – logics n° 044202404293215, il est réputé complet à la date du **24/05/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **24/09/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : DE OUASSON demeurant à AUVE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 7.6744 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51460 SOMME-VESLE	000 ZY 6	7.6744



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202401171166-001  
n°dossier : 51240252

**Le Préfet**

à

Georgeton Thomas  
61 B rue Baldung Grien

67720 WEYERSHEIM

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
24/06/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 24/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.9306 ha à SILLERY (51500), VERZENAY (51360), VERZY (51380), actuellement mises en valeur par EARL GEORGETON BARBIER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240252** – logics n° 044202401171166-001, il est réputé complet à la date du **24/05/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **24/09/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Georgeton Thomas demeurant à WEYERSHEIM a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.9306 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51500 SILLERY	000 OD 585	0.2286
51380 VERZY	000 AS 333	0.0441
	000 AP 442	0.1748
51360 VERZENAY	000 AP 304	0.1043
	000 AL 126	0.0613
	000 AK 328	0.0824
	000 AE 401	0.2043
	000 AN 205	0.0308



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404162976-001  
n°dossier : 51240254

**Le Préfet**

à

Priolet Gaëtan  
8 rue de la croisette

51140 TRIGNY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
24/06/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 25/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.8744 ha à TRELOU-SUR-MARNE (02850), VINCELLES (51700), actuellement mises en valeur par Priolet Gilles. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240254** – logics n° 044202404162976-001, il est réputé complet à la date du **25/05/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **25/09/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Priolet Gaëtan demeurant à TRIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.8744 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
02850 TRELOU-SUR-MARNE	000 OB 2063	0.0894
	000 OB 2050	0.0038
	000 OB 568	0.0950
	000 OB 566	0.0772
	000 OB 564	0.0106
	000 OB 552	0.0600
	000 OB 545	0.1110
	000 OB 531	0.0880
	000 OB 2061	0.0035
	000 OC 3554	0.2461
	000 OB 2120	0.0064
	000 OB 2119	0.0233
	000 OB 2055	0.0272
	000 OB 2052	0.0168
	000 OB 1760	0.0330
	000 OB 569	0.0370
	000 OB 567	0.0463
	000 OB 565	0.0155
	000 OB 563	0.0224
	000 OB 551	0.0920
	000 OB 532	0.0740
	000 OB 501	0.0408
	000 OA 4029	0.1139
	000 OA 4026	0.0375
	000 OA 4025	0.1029
	000 OA 4023	0.0365
	000 OA 532	0.0382
	000 OA 529	0.0950
000 OA 523	0.1711	
51700 VINCELLES	000 OD 1589	0.0600



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405253650  
n°dossier : 51240255

**Le Préfet**

à

PATURE ORANE  
16 rue de Montmort  
OGER

51130 BLANCS-COTEAUX

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
24/06/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 25/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1791 ha à BLANCS-COTEAUX (51130), actuellement mises en valeur par LAMRET CELINE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240255** – logics n° 044202405253650, il est réputé complet à la date du **25/05/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **25/09/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : PATURE ORANE demeurant à BLANCS-COTEAUX  
a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1791 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51130 BLANCS-COTEAUX	000 AI 389	0.0270
	000 AI 402	0.0174
	000 AI 403	0.1082
	000 AI 404	0.0265



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405063328-001  
n°dossier : 51240263

**Le Préfet**

à

RONDEAU NICOLAS  
5, route de la Godine

51120 LES ESSARTS-LES-SEZANNE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
24/06/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 153.2564 ha à LA NOUE (51310), actuellement mises en valeur par EARL PETITPAS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution d'une société, il est enregistré sous le numéro **51240263** – logics n° 044202405063328-001, il est réputé complet à la date du **28/05/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/09/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : RONDEAU NICOLAS demeurant à LES ESSARTS-LES-SEZANNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 153.2564 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51310 LA NOUE	000 0A 147	0.7580
	000 ZD 24	4.7490
	000 0A 751	0.0169
	000 0A 749	0.4830
	000 ZB 12	5.4370
	000 ZA 11	7.6450
	000 ZD 16	0.7850
	000 ZD 15	34.6430
	000 ZE 4	28.2590
	000 ZD 42	0.2481
	000 ZD 23	6.6060
	000 ZD 7	1.3309
	000 0A 760	0.6009
	000 0A 758	0.0390
	000 0A 489	3.5000
	000 0A 488	3.5000
	000 0A 430	2.8560
	000 0A 429	0.8460
	000 0A 428	7.2790
	000 0A 422	8.1890
	000 0A 421	1.1940
	000 0A 155	3.9200
	000 0A 152	1.1540
	000 0A 151	1.5650
	000 0A 150	0.2260
	000 0A 149	0.6660
	000 0A 148	0.7460
	000 0A 144	0.8080
	000 0A 143	1.0000
	000 0A 142	0.9240
	000 0A 141	1.1030
	000 0A 140	0.5920
	000 0A 24	0.0420
000 0A 22	0.4060	
000 0A 21	0.1300	
000 0A 20	0.5020	
000 0A 15	0.1520	

	000 0A 14	0.0900
	000 0A 13	0.6720
	000 0A 7	10.5306
	000 0A 6	0.2160
	000 0A 5	0.3880
	000 0A 4	0.2590
	000 0A 2	8.2000



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403062200-001  
n°dossier : 51240266

**Le Préfet**

à

PERARD VIRGILE DANIEL JEAN-PAUL  
6 rue de la grande croix

51150 AIGNY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
24/06/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 29/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.5468 ha à AMBONNAY (51150), BOUZY (51150), actuellement mises en valeur par NOIZET GHISLAIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240266** – logics n° 044202403062200-001, il est réputé complet à la date du **29/05/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **29/09/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : PERARD VIRGILE DANIEL JEAN-PAUL demeurant à AIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5468 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51150 BOUZY	000 NT 338	0.0991
	000 NT 337	0.0486
	000 NT 330	0.0068
	000 NT 176	0.0347
	000 NT 169	0.0859
	000 NT 158	0.1061
	000 NT 157	0.0478
51150 AMBONNAY	000 AI 238	0.1178



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405133404  
n°dossier : 51240270

**Le Préfet**

à

Lamblot Grégory  
28, rue Nicolas Henriot

51100 REIMS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
24/06/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 30/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 7.9872 ha à CHAMERY (51500), COURCELLES-SAPICOURT (51140), GERMIGNY (51390), JANVRY (51390), MERY-PREMECY (51390), ROSNAY (51390), SAVIGNY-SUR-ARDRES (51170), VRIGNY (51390), actuellement mises en valeur par EARL LAMBLLOT PERSEVAL. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240270** – logics n° 044202405133404, il est réputé complet à la date du **30/05/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30/09/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

Références cadastrales des biens objet de la demande		
--	--	--

Dénomination et commune du demandeur : Lamblot Grégory demeurant à REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 7.9872 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51390 VRIGNY	000 OY 178	1.1045
	000 OY 87	0.1363
	000 OY 128	0.1964
	000 AE 358	0.0003
	000 AE 359	0.0811
	000 AE 2	0.1062
	000 AE 5	0.1295
	000 AE 6	0.0163
	000 AE 8	0.1571
	000 AE 45	0.0381
	000 AE 46	0.0384
	000 AE 105	0.1028
	000 AE 204	0.0860
	000 AE 230	0.0913
	000 AE 317	0.0374
	000 AE 318	0.0163
	000 AE 206	0.0219
	000 AB 175	0.0188
	000 AC 21	0.0954
	000 AC 22	0.1019
	000 AD 102	0.1450
	000 AD 107	0.2579
	000 AD 147	0.0778
	000 AD 148	0.0495
	000 ZB 78	0.0854
	000 ZB 79	0.0246
000 ZB 80	0.0639	
000 ZB 81	0.0754	
51170 SAVIGNY-SUR-ARDRES	000 OB 606	0.0208
	000 OB 609	0.1210
	000 OB 628	0.0867
51390 ROSNAY	000 OB 340	0.3765
51390 MERY-PREMECY	000 OB 140	0.3000
	000 OB 141	0.3000
51390 JANVRY	000 OB 83	0.0925
	000 OB 473	0.0003
	000 OB 474	0.0875

	000 0B 475	0.0115
51390 GERMIGNY	000 AA 128	0.4220
	000 AA 129	0.2597
	000 0A 490	0.1784
	000 0A 1084	0.0468
	000 0A 1089	0.0011
51140 COURCELLES-SAPICOURT	000 0D 185	0.0741
51500 CHAMERY	000 0D 1337	0.0319
	000 0D 1338	0.0152
	000 0D 1339	0.0170
	000 0D 1897	0.8177
	000 0D 1649	0.4899
	000 0D 2849	0.0061
	000 0D 2853	0.0852
	000 0B 98	0.1532
	000 0B 789	0.6366



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405303722  
n°dossier : 51240271

**Le Préfet**

à

LE MOULINET  
40 Grande Rue

51340 VANAULT-LES-DAMES

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
24/06/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 30/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 11.3910 ha à VANAULT-LES-DAMES (51340), actuellement mises en valeur par EARL Christian RAGON. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240271** – logics n° 044202405303722, il est réputé complet à la date du **30/05/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30/09/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : LE MOULINET demeurant à VANAULT-LES-DAMES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 11.3910 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51340 VANAULT-LES-DAMES	000 ZI 1	0.5420
	000 OD 45	10.8490



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403132323-001  
n°dossier : 51240274

**Le Préfet**

à

VOET BERTRAND  
10 route de Dampierre

51460 HERPONT

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
15/07/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 30/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 109.9665 ha à AUVE (51800), SAINT-MARD-SUR-AUVE (51800), SOMME-BIONNE (51800), VALMY (51800), actuellement mises en valeur par CARRE CEDRIC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51240274** – logics n° 044202403132323-001, il est réputé complet à la date du **30/05/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30/09/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : VOET BERTRAND demeurant à HERPONT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 109.9665 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51800 SAINT-MARD-SUR-AUVE	000 ZL 1	21.9743
	000 ZV 1	7.9171
51800 SOMME-BIONNE	000 ZI 13	4.5406
	000 ZI 4	5.4594
	000 ZI 14	18.5088
	000 ZI 3	4.8146
51800 VALMY	000 ZA 97	0.7950
	000 ZA 95	0.9824
	000 ZA 96	0.7379
51800 AUVE	000 YS 10	4.4313
	000 YO 24	33.2550
	000 YO 22	0.6660
	000 YO 30	0.7339
	000 YO 23	0.8809
	000 YO 21	0.7224
	000 XH 4	3.5469



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires

Le directeur départemental,  
à  
EARL BLANCHARD  
3 Rue de la Libération  
52300 NOMECOURT

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 14 mai 2024

---  
Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Objet :** Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52240045

**ACCUSE de RÉCEPTION**

**Date de réception du dossier complet : le 06/05/2024** pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **05,3280 ha** sises à :

**Sommevoire :**

- (parcelles Z0 40, Z0 41 et Z0 42), propriété de Mme THIEBLEMONT Thérèse

L'opération prévue est un agrandissement,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le Chef du Service économie Agricole par Intérim,



François KLEIN



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à  
SCEA DE LA CANNELLE  
Combe au Berger

52200 ST CIERGUES

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 6 juin 2024

---  
Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Objet :** Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52240047

**ACCUSE de RÉCEPTION**

**Date de réception du dossier complet : le 13/05/2024** pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **43,0899 ha** sises à :

**Perrancey Les Vieux Moulins :**

- (parcelles 0C 246, 0D 228, 0D 263 et 0D 268), propriété de M. MATHEY Bernard
- (parcelles 0C 81, 0C 139, 0C 140, 0C 430 et 0C 170), propriété de Mme DECHANET Gisèle
- (parcelles 0C 141 et 0C 189), propriété de Mme CEJCHAN Jocelyne
- (parcelle 0D 240), propriété de M. GALLIEN François
- (parcelles 0C 155, 0C 161 0C 169, 0C 224 et 0D 47), propriété de M. COUTURIER Philippe
- (parcelles 0C 281, 0C 283 et 0C 290), propriété de M. BOURDEAUX Guy
- (parcelles 0F 150, 0F 151), propriété de Mme PORTE BOIS Josette
- (parcelle 0C 291), propriété de M. GAHERY Jacky
- (parcelle 0C 278), propriété de Mme VERRY Jeanine

**St Ciergues :**

- (parcelle ZH 22), propriété de Mme CEJCHAN Jocelyne

**Langres :**

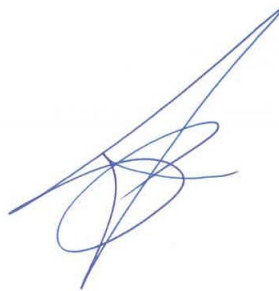
- (parcelle AX 112), propriété de M. ROUSSEL Michel
- (parcelle OF 126), propriété de M. PANARIOUX Joel
- (parcelles AW 73 et AW 74), propriété de Mme HUGUENOT Gisele
- (parcelle OF 115), propriété de M. MIELLE Raymond
- (parcelle AX 113), propriété de M. MATHEY Hubert
- (parcelles OF 140, OF 142, OF 143, OF 144, OF 150, OF 151, OF 191, AW 93, AX 115, AX 116 et AX 126), propriété de M. MATHEY Marc
- (parcelles AY 186, AW 103, AW 104 et AW 105), propriété de M. CRANCE-DOLIGAUULT Jean-Pierre
- (parcelle AX 114), propriété de M. BERGIRON Jacques
- (parcelles AX 70, OF 149 et OF 154), propriété de Mme PORTE BOIS Josette
- (parcelle AX 125), propriété de Mme VERRY Jeanine

L'opération prévue est une mise à disposition au bénéfice d'une société,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le Chef du Service économie Agricole par Intérim



**François KLEIN**



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à  
El GRUOT Fabien  
2 rue du grand Maye

**52210 LEFFONDS**

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 24 mai 2024

---  
Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Objet :** Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52240052

**ACCUSE de RÉCEPTION**

**Date de réception du dossier complet : le 21/05/2024** pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **3,9950 ha** sises à :

**Villiers Sur Suize :**

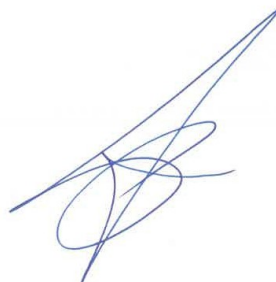
- (parcelles ZD 24 et ZD 25), propriété de Mme et M. GRUOT Roseline et Eric

L'opération prévue est une installation,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le Chef du Service économie Agricole par Intérim,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping stroke extending upwards and to the right.

**François KLEIN**



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à  
GAEC DE LA COTE PRE  
17 Chemin de la Cote Pré

52140 DAMMARTIN SUR MEUSE

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 22 mai 2024

---  
Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Objet :** Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52240053

**ACCUSE de RÉCEPTION**

**Date de réception du dossier complet : le 16/05/2024** pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **1,5764 ha** sises à :

Dammartin Sur Meuse :

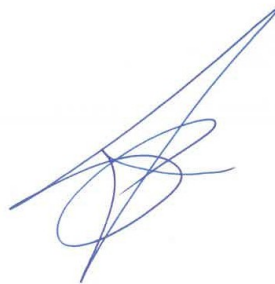
- (parcelles ZI 11 et ZI 12), propriété de Mme et M. POISSE Caroline et Sébastien

L'opération prévue est un agrandissement,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le Chef du Service économie Agricole par Intérim,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long diagonal stroke extending upwards and to the right.

**François KLEIN**



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à  
GAEC DU CHAMPIS  
28 Bis rue des Tilleuls

**52360 CHANGEY**

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 30 mai 2024

---  
Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Objet :** Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52240055

**ACCUSE de RÉCEPTION**

**Date de réception du dossier complet : le 24/05/2024** pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **2,1402 ha** sises à :

**Changey :**

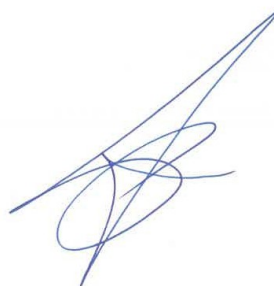
- (parcelle ZH 55), propriété de M. DEVILLIERS Joël
- (parcelle ZH 50), propriété de M. DEVILLIERS Florian

L'opération prévue est un agrandissement,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le Chef du Service économie Agricole par Intérim,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping stroke extending upwards and to the right.

**François KLEIN**



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à  
M. Christian RICHARD  
14 B rue Robert Fotz

21000 DIJON

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 4 juin 2024

---  
Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Objet :** Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52240057

**ACCUSE de RÉCEPTION**

**Date de réception du dossier complet : le 31/05/2024** pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **12,33 ha** sises à :

Rochetaillée :

- (parcelles YA 19 et ZX 11), propriété de l'indivision RICHARD Ginette, Jacky, Christian et HENRY Maryline
- (parcelles ZV 23), propriété de M. RICHARD Christian

**Rouelles :**

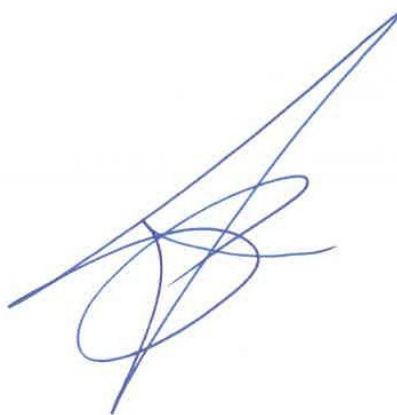
- (parcelles 0A 46, 0A 47, 0A 49, 0A 54, 0A 60, 0A 119 et 0A 122), propriété de l'indivision RICHARD Ginette, Jacky, Christian et HENRY Maryline

L'opération prévue est une installation à titre individuel,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le Chef du Service économie Agricole par Intérim,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping stroke extending upwards and to the right.

**François KLEIN**



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 23 mai 2024

Le directeur départemental  
à  
Monsieur BRIGNIER Bertrand  
SCEA DE COURBE ROI

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40  
[clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

62 grande rue

54385 ROSIERES EN HAYE

**LR avec AR n° 1A 208 112 0356 8**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0043

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 27 mars 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire SCEA DE COURBE ROI, d'une surface de **119 ha 99 a 67 ca** de terres situées sur les communes de **ANDILLY-54200** (parcelle ZB 020(partie)), **CHEMINOT-57420** (parcelles section 12 n° 012-013), **JAILLON-54200** (parcelle ZB 021), **ROSIERES EN HAYE-54385** (parcelles AA 044(partie)-188(partie)-189(partie) – B 537-538-539 – ZA 013(partie) – ZB 005-015 – ZC 006-007-012-013-015-030-037-038-040 – ZE 001-002-003-004 – ZH 006-007-032 – ZL 046(partie)) et **SAIZERAIS-54380** (parcelles ZM 066-072-078 – ZP 028-029) et exploitées précédemment par l'EARL LA CLE DES CHAMPS – Monsieur BRIGNIER Bertrand – 62 grande rue à ROSIERES EN HAYE-54385.

**Votre dossier a été enregistré complet au 22 mai 2024, sous le n° 54-24-0043.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22 septembre 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COTTIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40  
[clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 208 834 3459 4**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0065

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 16 mai 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire EARL DU GRAND COURONNE, d'une surface de **6 ha 00 a 00 ca** de terres situées sur la commune de **LAITRE SOUS AMANCE-54770** (parcelle ZB 034(partie)) et exploitées précédemment par vous-même au sein de votre exploitation individuelle.

**Votre dossier a été enregistré complet au 16 mai 2024, sous le n° 54-24-0065.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16 septembre 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN

tél : 03 83 91 40 77

[clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 208 834 3428 0**

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 27 mai 2024

Le directeur départemental

à

Monsieur MERCIER Marc

31 grande rue

54570 TRONDES

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0066

## **ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 17 mai 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L. 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation non aidée ATS en exploitation individuelle, d'une surface de **18 ha 94 a 90 ca** de terres situées sur les communes de **BOUCQ-54200** (parcelles AI 230-231-234 – ZK 060-164(partie)) et **TRONDES-54570** (parcelles AL 087 – ZE 023-024-026-063-064-080(partie)-083) et exploitées précédemment par Madame MERCIER Agnès – 35 rue de la boudiere à TRONDES-54570.

**Votre dossier a été enregistré complet au 17 mai 2024, sous le n° 54-24-0066.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 17 septembre 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COPPINNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN

tél : 03 83 91 40 77

[clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 29 mai 2024

Le directeur départemental  
à

Madame CONTIGNON Nelly

Ferme Saint Antoine

54360 BLAINVILLE SUR L'EAU

**LR avec AR n° 1A 208 834 3440 2**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0069

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé le 27 mai 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation non aidée au sein de l'EARL BOIS LE MARQUIS sans apport de foncier, d'une surface de **19 ha 50 a 49 ca** de terres situées sur la commune de **BLAINVILLE SUR L'EAU-54360** (parcelles AL 018-019-020-021-022-023-024-283-285-307 – AR 014-015-029-030-031-032-033-122-126(partie)-127-128-129-130-131-132-133-134-135-137-217) et exploitées par l'EARL BOIS LE MARQUIS – Ferme Saint Antoine à BLAINVILLE SUR L'EAU-54360.

**Votre dossier a été enregistré complet au 27 mai 2024, sous le n° 54-24-0069.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27 septembre 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN

tél : 03 83 91 40 77

[clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 06 juin 2024

Le directeur départemental

à

Monsieur VENIER Alexis

8 rue de Batonchamp

54760 VILLERS LES MOIVRONS

**LR avec AR n° 1A 208 834 3455 6**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0073

## **ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 03 juin 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation individuelle, d'une surface de **32 ha 99 a 35 ca** de terres situées sur les communes de **ERBEVILLER SUR AMEZULE-54280** (parcelle YA 021), **LEYR-54760** (parcelles AB 355-357-358-360-378 – ZC 043 – ZH 034 – ZK 033 – ZM 005(partie)-006(partie)-007(partie)-008(partie)-009(partie)-010-011), **MOIVRONS-54760** (parcelles A 461-462 – D 980) et **VILLERS LES MOIVRONS-54760** (parcelles A 127-129-131-145-146-147-148-149-150-155-156-157-158-159-160-161-162-567-568-573-574-575-577-578-579-580-581-582-583-584-586-587-588-589-590-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-619-663-671-672-673-674-723-726 – B 109 – C 192-193-201-202-203-241-242-243-244 – ZB 028-038-039-040) et exploitées par Monsieur VENIER Alban – 8 rue de Batonchamp à VILLERS LES MOIVRONS-54760.

**Votre dossier a été enregistré complet au 03 juin 2024, sous le n° 54-24-0073.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03 octobre 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COPIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 28 mai 2024

Le Directeur départemental des territoires  
à  
EARL DU THUILOT  
5 Chemin du Breuil  
55160 COMBRES SOUS LES COTES

LR avec AR n° : 2C 182 790 9242 8

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240050

**ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 26/02/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 16 ha 88 a 93 ca situées sur les communes de DONCOURT AUX TEMPLIERS 13 ha 52 a 20 ca (parcelles ZA03-21 - ZB12-25) et 3 ha 36 a 73 ca (parcelle ZK14) actuellement mises en valeur par Monsieur MINOT Maurice.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au **27/05/2024** sous le numéro **55240050**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

**Delphine STOCK**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 23 mai 2024

Le Directeur départemental des territoires  
à  
Monsieur MARJOLLET Thierry  
(EARL MARJOLLET)  
38 rue Favarde  
55800 BRABANT LE ROI

LR avec AR n° : 2C 182 790 9222 0

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240061

**ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 01/03/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 248 ha 82 a 28 ca situées sur les communes de BEUREY SUR SAULX 11 ha 85 a 60 ca (parcelles Z158-159-171), BRABANT LE ROI 62 ha 49 a 72 ca (parcelles AB33 - D776-777-778 - ZA25-34 - ZB02 - ZC36-37-53 - ZE43 - ZI142p-201p), COUVONGES 7 ha 03 a 60 ca (parcelles Y46-48), HEILTZ LE MAURUPT (51) 4 ha 68 a 44 ca (parcelles ZD66-73-75), LAIMONT 16 ha 15 a 35 ca (parcelles ZB108 - ZC11), NOYERS AUZECOURT 40 ha 00 a 38 ca (parcelles 019YA07 - B103-104-109-119-120-121-252-253-254), RANCOURT SUR ORNAIN 13 ha 27 a 70 ca (parcelles ZB13-14), REVIGNY SUR ORNAIN 34 ha 48 a 92 ca (parcelles C833p-834-838-845-847-851-1002-1004-1005-1006-1008-1013-1014-1016-1020-1061-1062 - ZA01 - ZC56), VAL D'ORNAIN 42 ha 37 a 68 ca (parcelles AC130-131-183 - ZA09-30-31 - ZC116p - ZD01 - ZE09-10-11) et VASSINCOURT 16 ha 44 a 89 ca (parcelles A02-03-13-14-15-16-19-847-848-849-851-855 - C1163) actuellement mises en valeur par l'EARL MARJOLLET.

Votre demande est dans le cadre de votre intégration, sans capacité professionnelle, au sein de l'EARL MARJOLLET.

Votre dossier, enregistré complet au **22/05/2024** sous le numéro **55240061**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Delphine STOCK**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 23 mai 2024

Le Directeur départemental des territoires  
à  
Monsieur MARJOLLET Régis  
(EARL MARJOLLET)  
38 rue Favarde  
55800 BRABANT LE ROI

LR avec AR n° : 2C 182 790 9229 9

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240062

**ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 01/03/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 248 ha 82 a 28 ca situées sur les communes de BEUREY SUR SAULX 11 ha 85 a 60 ca (parcelles Z158-159-171), BRABANT LE ROI 62 ha 49 a 72 ca (parcelles AB33 - D776-777-778 - ZA25-34 - ZB02 - ZC36-37-53 - ZE43 - ZI142p-201p), COUVONGES 7 ha 03 a 60 ca (parcelles Y46-48), HEILTZ LE MAURUPT (51) 4 ha 68 a 44 ca (parcelles ZD66-73-75), LAIMONT 16 ha 15 a 35 ca (parcelles ZB108 - ZC11), NOYERS AUZECOURT 40 ha 00 a 38 ca (parcelles 019YA07 - B103-104-109-119-120-121-252-253-254), RANCOURT SUR ORNAIN 13 ha 27 a 70 ca (parcelles ZB13-14), REVIGNY SUR ORNAIN 34 ha 48 a 92 ca (parcelles C833p-834-838-845-847-851-1002-1004-1005-1006-1008-1013-1014-1016-1020-1061-1062 - ZA01 - ZC56), VAL D'ORNAIN 42 ha 37 a 68 ca (parcelles AC130-131-183 - ZA09-30-31 - ZC116p - ZD01 - ZE09-10-11) et VASSINCOURT 16 ha 44 a 89 ca (parcelles A02-03-13-14-15-16-19-847-848-849-851-855 - C1163) actuellement mises en valeur par l'EARL MARJOLLET.

Votre demande est dans le cadre de votre intégration au sein de l'EARL MARJOLLET, à titre personnel (double participation).

Votre dossier, enregistré complet au **22/05/2024** sous le numéro **55240062**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

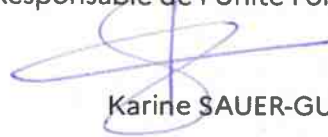
A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction départementale  
des territoires**

**Delphine STOCK**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 23 mai 2024

Le Directeur départemental des territoires  
à  
Monsieur MARJOLLET Régis  
38 bis rue Favarde  
55800 BRABANT LE ROI

LR avec AR n° : 2C 162 923 0325 5

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240063

**ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 01/03/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 14 ha 31 a 90 ca situées sur la commune de BRABANT LE ROI (parcelles ZA26 – ZE31-48-49p) actuellement mises en valeur par l'EARL MARJOLLET.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation (double participation).

Votre dossier, enregistré complet au **22/05/2024** sous le numéro **55240063**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Delphine STOCK**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 30 mai 2024

Le Directeur départemental des territoires  
à  
EARL DE L'ETANG BLEU  
17 rue des Fontaines  
51330 VANAULT-LE-CHATEL

LR avec AR n° : 2C 182 940 0934 0

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240083

**ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 28/03/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4 ha 95 a 98 ca situées sur la commune de VAL D'ORNAIN (parcelles 090AC15-16-18 – 090AE30 – 090AI01-02-95 - ZB04) actuellement mises en valeur par l'EARL DE BUSSY.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au **29/05/2024** sous le numéro **55240083**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 03 juin 2024

Le Directeur départemental des territoires  
à  
Monsieur HAUSSARD Christian  
3 Ruelle de Septsarges  
55270 CUISY

LR avec AR n° : 2C 182 940 0924 1

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240087

**ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 05/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 8 ha 49 a 40 ca situées sur la commune de CIERGES SOUS MONTFAUCON (parcelle ZB09) actuellement mises en valeur par l'EARLU DE L'ANDON.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au **31/05/2024** sous le numéro **55240087**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 30/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**

Service Economie Agricole

BAR-LE-DUC, le 04/06/2024

Le Directeur départemental des territoires  
à  
Monsieur THIERY Valentin  
7, chemin de St Valery

Réf. : 044202404052804-001  
Dossier DDT : 55240092

55600 THONNE-LA-LONG

**LR avec AR n° : 2C 182 940 0930 2**

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404052804-001**

**ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 03/06/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 12.1471 ha actuellement mises en valeur par vos soins sur la commune de THONNE-LA-LONG (55600). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 03/06/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404052804-001 (55240092), contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03/10/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

**PJ : références cadastrales**

### Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur THIERY Valentin demeurant à THONNE-LA-LONG a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 12.1471 ha qui représente une surface pondérée<sup>1</sup> de 12.1471 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
55600 THONNE-LA-LONG	000 ZE 25	0.4340
55600 THONNE-LA-LONG	000 ZD 53	1.9810
55600 THONNE-LA-LONG	000 ZD 29	1.1910
55600 THONNE-LA-LONG	000 ZB 99	0.7770
55600 THONNE-LA-LONG	000 ZB 6	1.1490
55600 THONNE-LA-LONG	000 ZA 51	0.6340
55600 THONNE-LA-LONG	000 ZA 37	0.9790
55600 THONNE-LA-LONG	000 YB 17	0.5840
55600 THONNE-LA-LONG	000 0D 75	0.0980
55600 THONNE-LA-LONG	000 0D 73	1.7280
55600 THONNE-LA-LONG	000 0D 67	0.1135
55600 THONNE-LA-LONG	000 0C 341	0.0050
55600 THONNE-LA-LONG	000 0C 340	0.3840
55600 THONNE-LA-LONG	000 0D 260	0.1297
55600 THONNE-LA-LONG	000 0C 497	0.1644
55600 THONNE-LA-LONG	000 0C 353	0.2945
55600 THONNE-LA-LONG	000 ZA 50	0.6940
55600 THONNE-LA-LONG	000 ZC 33	0.8070

<sup>1</sup> Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Delphine STOCK**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 09 juillet 2024

Le Directeur départemental des territoires  
à  
Monsieur NIVELET Gilles  
4 rue Basse  
55150 PEUVILLERS

LR avec AR n° : 2C 182 940 0959 3

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240113

**ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 21/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 175 ha 34 a 36 ca situées sur les communes de CUNEL 2 ha 54 a (parcelle ZB11p), SIVRY-SUR-MEUSE 162 ha 08 a 56 ca (parcelles AD93p – ZD105 – ZM22p – ZN02-05-19p – ZP12-16p-17p – ZR27-30-31-32-33-34 – ZV20 – ZW01 – ZX21-52 - ZY01p-04-09p-10p-11p-15p-16p) et VILOSNES-HARAUMONT 10 ha 71 a 80 ca (parcelles ZA14 – ZC213 – ZI89) actuellement mises en valeur par l'EARLU SAINTE WALBURGE.

Votre demande est dans le cadre de votre installation individuelle, sans capacité professionnelle, en reprenant l'EARLU SAINTE WALBURGE.

Votre dossier, enregistré complet au **21/05/2024** sous le numéro **55240113**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 21/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

  
Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 18 juillet 2024

Le Directeur départemental des territoires  
à  
EARL DU GRAND BREUIL  
2 Ferme de Rampont  
55230 MUZERAY

LR avec AR n° : 2C 182 940 0971 5

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240124**

**ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 06/06/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 12 ha 20 a 10 ca situées sur les communes de ECUREY EN VERDUNOIS 10 ha 10 a 30 ca (parcelles ZA63 – ZC34-35-40-41-42) et LISSEY 2 ha 09 a 80 ca (parcelles ZD60-61) actuellement mises en valeur par vos soins.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation (régularisation).

Votre dossier, enregistré complet au **06/06/2024** sous le numéro **55240124**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/10/2024, **vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
et par délégation,  
le Chef du Service Economie Agricole,

Philippe DEHAND

Tél : 03.29.79.92.33  
Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr  
Direction Départementale des Territoires de la Meuse  
14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Metz, le 29 mai 2024

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER  
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : DAE n° 57240052

**GAEC GROSCLAUDE**  
**MM. GROSCLAUDE Emmanuel et**  
**Laurent**  
65 rue Principale  
57420 VIGNY

Envoi en recommandé avec AR

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 13 mai 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie totale de **22a06** dont :

- **17a96** sur la commune de **SECOURT (S.20 p.29+30)**,
  - **4a10** sur la commune de **VIGNY (S.23 p.25)**,
- terres actuellement libres de bail.

Votre dossier enregistré complet au **17 mai 2024** sous le numéro **57240052** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie de Kirschnaumen et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **17 septembre 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

  
Sylvain RIGAUX

Metz, le 24 mai 2024

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret  
@ : ddt-control-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 83 11

Réf. : DAE n° 57240053

**GAEC DE LA SEMEUSE**  
**MM. CLEMENT Gilles et François**  
2, grande rue  
54450 REPAIX

Envoi en recommandé avec AR

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 13 février 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie de **11ha91a00** situées sur la commune de **MULCEY** (S.07 p.23+34+35), terres précédemment mises en valeur par l'EARL REMILLON Benoît, domicilié Ferme de Bourrache à 57170 MARSAL.

Votre dossier enregistré complet au **24 mai 2024** sous le numéro **57240053** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie de Mulcey et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **24 septembre 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

  
Sylvain RIGAUX



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Metz, le 30 mai 2024

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret  
@ : ddt-control-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 83 11

Réf. : DAE n° 57240055

**GAEC DES PRESLES**  
**MM. MELARD Etienne et Philippe**  
24 route de Vaxy  
57170 PUTTIGNY

Envoi en recommandé avec AR

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 6 mai 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie totale de **87ha65a69**, dont :

- **14a68** situés sur la commune de **GERBECOURT (S.13 p.11)**,
- **75a39** situés sur la commune de **PUTTIGNY (S.23 p.66+67)**
- **6ha93a28** situés sur la commune de **VANNECOURT (S.29 p.98+99 ; S.30 p.18)**,
- **79ha82a24** situés sur la commune de **VAXY (S.25 p.60+61+82/8 ; S.26 p.9pp+12pp+13pp+32+75 ; S.27 p.47+51+52+108/78+121/50+124/49+125 ; S.28 p.32 ; S.29 p.30à33+71+72+96à98+104/36 ; S.30 p.14+21+23+24+39+43à46)**, terres actuellement mises en valeur par M. ORY Michel, domicilié à 57170 Vaxy.

Votre dossier enregistré complet au **29 mai 2024** sous le numéro **57240055** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **29 septembre 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

  
Sylvain RIGAUX

Metz, le 12 juin 2024

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret  
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 83 11

Réf. : DAE n° 57240056

Envoi en recommandé avec AR

M. Antoine MESSIN

80 rue Principale

57170 SALONNES

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET**

Monsieur

Vous avez déposé auprès de mes services, le 7 juin 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation dans l'EARL MESSIN sans apport de foncier, en remplacement de votre père, sur des terres d'une superficie totale de **278ha97a98** dont : **87ha79a24** sur la commune d'**ALAINCOURT LA CÔTE**, **10ha38a56** sur la commune de **CHAMBREY**, **51a40** sur la commune de **CRAINCOURT**, **19a67** sur la commune de **PUZIEUX**, **162ha48a87** sur la commune de **SALONNES**, et **17ha60a24** sur la commune de **VIC-SUR-SEILLE**.

Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Votre dossier enregistré complet au **12 juin 2024** sous le numéro **57240056**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **12 octobre 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

  
Sylvain RIGAUX

**ANNEXE à l'accusé de réception de dossier complet (ARDC)  
DAE n° 57240056**

<b>Localisation des biens objets de la demande</b>	<b>Superficies</b>	<b>Références cadastrales</b>
<b>ALAINCOURT LA COTE</b>	<b>87ha79a24</b>	<b>S.01</b> p.87+150 ; <b>S.02</b> p.94+95 ; <b>S.03</b> p.31+33+34+65+66 ; <b>S.04</b> p.37+38+59
<b>CHAMBREY</b>	<b>10ha38a56</b>	<b>S.56</b> p.52à61+172+178+180+196 ; <b>S.60</b> p.17+18+19+231+237+239+241+243+ 245
<b>CRAINCOURT</b>	<b>51a40</b>	<b>S.05</b> p.1+2+3
<b>PUZIEUX</b>	<b>19a67</b>	<b>S.05</b> p.14+39
<b>SALONNES</b>	<b>162ha48a87</b>	<b>S.01</b> p.95 ; <b>S.03</b> p.73+74+88+127 ; <b>S.04</b> p.01+15+22+24+56+63+67+71+72+74+ 77+78 ; <b>S.05</b> p.03+10à12+69+73+75+85 ; <b>S.06</b> p.22+33+34+53à55+68+88+89+92+93+ 112+113+120+121+126à129+132+135 ; <b>S.07</b> p.12+13+16+17+20à22+30+31+33+40à 42 ; <b>S.08</b> p.04+22+48 ; <b>S.09</b> p.02+42+45+49+56+58+64+78à81 ; <b>S.11</b> p.10+14 ; <b>S.14</b> p.22+23+48à50 ; <b>S.15</b> p.09+10+14+22+29+30 ; <b>S.17</b> p.01+63+64 ; <b>S.18</b> p.18+22+26+38+39+44à46 ; <b>S.19</b> p.03+05+08à10+12à14+21+22+28+34+ 36à38+40+41+61 ; <b>S.20</b> p.07+08+25+32pp ; <b>S.21</b> p.64+65+79+80+82+83 ; <b>S.22</b> p.03+32à35+57+76+83+109 ; <b>S.28</b> p.11+17+24+33+34+36+56+58+60+62+ 64+84à89 ; <b>S.29</b> p.08à10+12+13+15+23+25+43+133à138
<b>VIC-SUR-SEILLE</b>	<b>17ha60a24</b>	<b>S.14</b> p.02+20+21 ; <b>S.15</b> p.02à07+11+12+13+15+17+18+19+98+ 99
<b>TOTAL</b>	<b>278ha97a98</b>	

Metz, le 24 juin 2024

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER  
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : DAE n° 57240059  
(n° LOGICS : 044202402272046)

**GAEC de l'HERMES**  
M. SCHMITT Maxime et Mme  
SCHMITT Sandrine  
9 rue de la Fontaine  
57480 REMELING

Envoi en recommandé avec AR

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 24 mai 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie totale de **68ha77a90** dont :

- **50ha34a52** sur la commune de **GRINDORFF-BIZING** (**S.06** p.25+34+56+58 ; **S.07** p.18à25 ; **S.09** p.38+39 ; **S.10** p.31à33+117+118+122 ; **S.11** p.5+7+10+24+25+57à60+113),
- **18ha43a38** sur la commune de **WALDWEISTROFF** (**S.0A** p.75à90+94+95+279à285+287à308+368+369+371à376+381+382+433à440+442à446+448+453+454+459+461+463à469 ; **S.0B** p.545à549+577+708+709+1001+1012+1014),

terres actuellement mises en valeur par M. MATHIS Pascal demeurant à 57480 Grindorff-Bizing.

Votre dossier enregistré complet au **24 mai 2024** sous le numéro **57240059** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **24 septembre 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

Sylvain RIGAUX

Metz, le 16 juillet 2024

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER  
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : DAE n° 57240060

**SAS Les Jardins du Val de Moselle**  
**M. OBRIOT Sébastien**  
15 rue de la Petite Ile  
57050 METZ

Envoi en recommandé avec AR

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 14 mai 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne la création de la SAS et votre installation au sein de celle-ci sur des terres d'une superficie totale de **13ha49a34** dont :

- **12ha21a01** sur la commune de **LA MAXE (S.06 p.53+72à74+79+109+110+115+120+121)**,
- **1ha28a33** sur la commune de **METZ (S.DC p.108à111+115+116)**.

Votre dossier enregistré complet au **14 mai 2024** sous le numéro **57240060** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fait actuellement l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14 septembre 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

  
Sylvain RIGAUX

Metz, le 16 juillet 2024

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER  
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : DAE n° 57240062  
(n° LOGICS : 044202406144058)

Envoi en recommandé avec AR

M. PERNET Hugo

8 Grande Ruelle  
57170 GREMECEY

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 14 juin 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation au sein de l'EARL PERNET qui exploite actuellement des terres d'une superficie totale de **174ha72a67**, dont :

- **1ha73a20** sur la commune de **MONCEL-SUR-SEILLE** (**S.ZA** p.35 ; **S.ZC** p.6),
- **2ha26a90** sur la commune de **AMELECOURT** (**S.23** p.76+77),
- **6ha85a39** sur la commune de **CHÂTEAU-SALINS** (**S.157-22** p.55),
- **32ha68a19** sur la commune de **FRESNES-EN-SAULNOIS** (**S.47** p.28à30+48+49+107 ; **S.49** p.33 ; **S.50** p.50+52+179 ; **S.51** p.12+13+51+111à114 ; **S.52** p.32 ; **S.55** p.30à32+36 ; **S.56** p.17),
- **106ha76a58** sur la commune de **GREMECEY** (**S.28** p.7+8+21+22+33+43à46 ; **S.29** p.1+2+8+9+15à18+29+34à45+54 ; **S.30** p.3+4+8à18+29+30+41+42+46+61(B)+62+65à68+105à110+144+148 ; **S.31** p.4+15à22+47à51 ; **S.32** p.8à10+15+18à20+26à33+46à49 ; **S.33** p.93+97+104+126),
- **3ha64a24** sur la commune de **HAMPONT** (**S.40** p.15+16+17)
- **20ha78a17** sur la commune de **PETTONCOURT** (**S.17** p.73+83+392 ; **S.19** p.10 ; **S.20** p.7+8+32+33+35à37+39+40+42+43 ; **S.21** p.70à75 ; **S.22** p.44à47+51à54+62).

Votre dossier enregistré complet au **14 juin 2024** sous le numéro **57240033** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fait actuellement l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14 octobre 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

  
Sylvain RIGAUX

Metz, le 16 juillet 2024

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER  
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : DAE n° 57240063  
(n° LOGICS : 044202406144066)

**EARL PERNET**  
**MM. PERNET Yannick et Hugo**  
**8 Grande Ruelle**  
**57170 GREMECEY**

Envoi en recommandé avec AR

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 14 juin 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie de **10ha71a83** situées sur la commune de **VAXY** (S.26 p.167 ; S.28 p.5+7+8+67pp+68+81+85+87+90+93), terres actuellement mises en valeur par M. ORY Michel, domicilié à 57170 Vaxy.

Votre dossier enregistré complet au **14 juin 2024** sous le numéro **57240063** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fait actuellement l'objet d'une publicité en mairie de Vaxy et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14 octobre 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

  
Sylvain RIGAUX



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Metz, le 16 juillet 2024

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)  
Unité Structures, Installation et Modernisation  
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER  
@ : ddt-contrôle-structures@moselle.gouv.fr  
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : DAE n° 57240064  
(n° LOGICS : 0442024040012695)

M. HAEN Christophe  
33A rue de Théding  
57800 COCHEREN

Envoi en recommandé avec AR

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 29 mai 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation sur des terres d'une superficie de **10ha31a73** situées sur la commune de **COCHEREN** (**S.04** p.26+27+45+46+49+63+66+85+86+95+226+393+409 ; **S.05** p.105+108+111+406 ; **S.10** p.125 ; **S.13** p.48+50+53+97à102+239à242 ; **S.14** p.171+172+180à183+191+208+210+211+796à800+898+904 ; **S.15** p.79+80+84+85+87+89+91+202+203+213+215+217à220+222+261 ; **S.16** p.2+3+118+119+298+299 ; **S.17** p.12à15+302+362+364+365 ; **S.18** p.104+105+108+110), terres actuellement mises en valeur par votre mère, Mme HAEN Laurence.

Votre dossier enregistré complet au **29 mai 2024** sous le numéro **57240064** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fait actuellement l'objet d'une publicité en mairie de Cocheren et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **29 septembre 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale  
Agricole et Forestière

  
Sylvain RIGAUX



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :  
Michèle POINOT-SANTERRE  
Service Agriculture / unité foncier  
Tél : 03 88 88 91 59  
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr  
Réf : dossier n°67240034

**Mme KEITH Tania  
10b rue de l'église  
67490 LUPSTEIN**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 24 mai 2024

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez adressé le 22 avril 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 16ha 18ca sur les communes de Hommert (57), Lochwiller, Marmoutier, Sommerau, Thal Marmoutier.** Le récapitulatif est repris en annexe. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL STORCK à Lochwiller.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 21 mai 2024.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240034 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 21 septembre 2024**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
La Cheffe du Service Agriculture

Agnès HARDY

**LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :**

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale	Surface en hectares	Nom du propriétaire		
67240034	KEITH Tania	HOMMERT (57)	section 1 parcelle 21	0,0651	STORCK Armand		
			section 2 parcelle 25	0,1788			
			section 2 parcelle 33	0,0906			
			section 2 parcelle 34	0,1186			
			section 6 parcelle 18	0,1611			
			section 6 parcelle 23	0,2444			
			section 6 parcelle 26	0,4174			
		<b>Total HOMMERT (57)</b>				<b>1,276</b>	
		LOCHWILLER	section 5 parcelle 84	0,6441	STORCK Armand		
			section 1 parcelle 22	0,013			
			section 1 parcelle 25	0,1248			
			section 2 parcelle 77	0,1693			
			section 2 parcelle 180	2,5356			
			section 4 parcelle 193/23	0,0997			
			section 5 parcelle 105	1,974			
		section 5 parcelle 106	1,3355				
		<b>Total LOCHWILLER</b>				<b>6,896</b>	
		MARMOUTIER	section 2 parcelle 17	0,0672	STORCK Armand		
			section 2 parcelle 20	0,1692			
			section 2 parcelle 72	3,3886			
			section 2 parcelle 77	0,7927			
			section 9 parcelle 34	0,065			
			section 9 parcelle 51	0,0686			
			section 17 parcelle 118	0,16			
			section 18 parcelle 25	0,1791			
			section 18 parcelle 41	0,1578			
			section 18 parcelle 105	0,1732			
			section 18 parcelle 106	0,1731			
			section 19 parcelle 200/50	0,0789			
			section 21 parcelle 225	0,0791			
			section 21 parcelle 232	0,089			
			section 21 parcelle 267	0,0346			
			section 22 parcelle 91	0,0603			
			section 22 parcelle 92	0,2114			
			section 22 parcelle 93	0,1166			
		section 22 parcelle 94	0,0754				
		section 22 parcelle 131	0,0919				
		<b>Total MARMOUTIER</b>				<b>6,2317</b>	
		SOMMERAU	section 2 parcelle 136	0,0977	STORCK Armand		
			section A parcelle 198	0,0889			
			section A parcelle 755	0,0931			
			section A parcelle 781	0,2703			
			section A parcelle 809	0,3524			
section B parcelle 29	0,1276						
section B parcelle 331	0,0394						
section B parcelle 417	0,12						
<b>Total SOMMERAU</b>				<b>1,1894</b>			
THAL MARMOUTIER	section 10 parcelle 62	0,0917	STORCK Armand				
	section 10 parcelle 124	0,317					
<b>Total THAL MARMOUTIER</b>				<b>0,4087</b>			



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :  
Michèle POINOT-SANTERRE  
Service Agriculture / unité foncier  
Tél : 03 88 88 91 59  
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr  
Réf : dossier n°67240037

**M. SCHOENFELDER Régis  
30 rue Gouvion St Cyr  
67170 BERSTHEIM**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 24 juin 2024

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez adressé le 21 mai 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 41ha 89a 11ca sur les communes de Berstheim, Hochstett, Wittersheim.** Le récapitulatif est repris en annexe. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par SCHOENFELDER Patricia à Berstheim.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 21 mai 2024.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240037 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 21 septembre 2024**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
La Cheffe du Service Agriculture

Agnès HARDY

**LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :**

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire	
			section		parcelle				
67240037	SCHOENFELDER Régis	BERSTHEIM	section	13	parcelle	127	0,8298	GUTH Jean-Louis	
			section	13	parcelle	6	0,3308	KIEFFER Antoine	
			section	13	parcelle	135	0,4592	KIEFFER Charles	
			section	13	parcelle	134	0,325		
			section	13	parcelle	741	0,4694	KIEFFER Marie-Marguerite	
			section	1	parcelle	189	0,3816		
			section	12	parcelle	520	0,5037	LECHNER Jean-Pierre	
			section	13	parcelle	154	1,2698		
			section	13	parcelle	128	0,4386	SCHOENFELDER Antoine	
			section	12	parcelle	342	0,5198	SCHOENFELDER Dominique	
			section	12	parcelle	343	0,95		
			section	13	parcelle	28	0,3802	SCHOENFELDER Gérard	
			section	13	parcelle	157	2,9304		
			section	12	parcelle	223	0,1567		
			section	13	parcelle	30	1,0019		
			section	13	parcelle	89	0,701		
			section	13	parcelle	158	1,0113		
			section	13	parcelle	600	0,6373		
			section	12	parcelle	331	0,2898		
			section	12	parcelle	273	0,0772		
			section	12	parcelle	275	0,0766		
			section	12	parcelle	280	0,4261		
			section	12	parcelle	322	0,8408		
			section	12	parcelle	479	0,1073		
			section	12	parcelle	125	2,5411		
			section	12	parcelle	150	1,0988		
			section	12	parcelle	151	0,7012		
			section	12	parcelle	152	0,1078		
			section	12	parcelle	222	0,5247		
			section	12	parcelle	232	0,9289		
		section	13	parcelle	11	1,5141	SCHOENFELDER Nicole		
		<b>TOTAL BERSTHEIM</b>						<b>22,5309</b>	
		HOCHSTETT	section	11	parcelle	157	0,644	KIEFFER Antoine	
			section	11	parcelle	570	0,3354	KIEFFER Charles	
			section	11	parcelle	572	0,3282	SCHOENFELDER Gérard	
			section	11	parcelle	155	0,1412		
			section	11	parcelle	156	0,3271		
		<b>TOTAL HOCHSTETT</b>						<b>1,7759</b>	
		WITTERSHEIM	section	37	parcelle	71	0,4293	BIETH Patricia	
			section	37	parcelle	72	3,0318		
			section	39	parcelle	1	0,7538		
			section	39	parcelle	2	0,5215		
			section	39	parcelle	69	2,54		
			section	39	parcelle	150	3,1928		
			section	39	parcelle	388	0,8604	KIEFFER Marie-Marguerite	
			section	38	parcelle	67	0,199		
			section	38	parcelle	68	0,4816	ROTHAN Jean-Claude	
section	38		parcelle	421	0,6181				
section	38		parcelle	423	0,1911	SCHOENFELDER Gérard			
section	37		parcelle	73	0,2825				
section	37		parcelle	74	0,171				
section	37		parcelle	75	0,741				

67240037	SCHOENFELDER Régis	WITTERSHEIM	section	39	parcelle	68	0,579	SCHOENFELDER Gérard
			section	38	parcelle	405	0,4282	
			section	38	parcelle	407	0,1161	
			section	38	parcelle	409	0,2669	
			section	38	parcelle	117	1,5857	WEBER Guy
			section	38	parcelle	118	0,5945	
		<b>TOTAL WITTERSHEIM</b>					<b>17,5843</b>	



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :  
Michèle POINOT-SANTERRE  
Service Agriculture / unité foncier  
Tél : 03 88 88 91 59  
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr  
Réf : dossier n°67240040

**Mme KLING Sophie  
Lieu-dit Leimengrub  
1 rue de la carrière  
67320 BUST**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 24 juin 2024

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez adressé le 6 mai 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 599ha 71a 40ca sur les communes de Altwiller, Berling (57), Bissert, Bust, Drulingen, Eschbourg, Hangviller (57), Harskirchen, Metting (57), Ottwiller, Pfalzweyer, Phalsbourg (57), Siewiller, Veckersviller (57), Vilsberg (57), Weyer. Le récapitulatif est repris en annexe. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le GAEC DU LIMON à Bust.**

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 19 juin 2024.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240040 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 19 octobre 2024**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
La Cheffe du Service Agriculture

Agnès HARDY

**LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :**

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire		
			section		parcelle					
67240040	KLING Sophie	ALTWILLER	section	1	parcelle	84	3,3084	SCHMITT Carine		
			section	2	parcelle	76	1,6725			
			section	3	parcelle	111	1,2871			
			section	7	parcelle	54	4,3778			
			section	7	parcelle	55	0,2452			
			section	2	parcelle	50	1,7			
		<b>Total ALTWILLER</b>						<b>12,591</b>		
				BERLING (57)	section	H	parcelle	7	0,1828	BECK Roger
					section	F	parcelle	148	0,063	GANGLOFF Sonia
					section	F	parcelle	146	0,078	
					section	F	parcelle	235	0,139	HETZEL Marc
					section	F	parcelle	258	0,0007	
					section	F	parcelle	143	0,131	HUBER Sandra
					section	F	parcelle	145	0,235	
					section	J	parcelle	209	0,119	KLEIN Gilbert
					section	J	parcelle	210	0,295	
					section	F	parcelle	148	0,123	LENTZ Jean-Claude
					section	2	parcelle	83	0,113	
					section	2	parcelle	82	0,1373	
					section	2	parcelle	74	0,0768	
					section	2	parcelle	75	0,0247	
					section	E	parcelle	138	0,3179	
					section	E	parcelle	139	0,1159	
					section	E	parcelle	140	0,3847	
					section	E	parcelle	152	0,09	
					section	E	parcelle	141	0,06	
					section	E	parcelle	142	0,032	
					section	E	parcelle	143	0,032	
					section	E	parcelle	144	0,0266	
					section	E	parcelle	132	0,316	
					section	E	parcelle	133	0,07	
					section	K	parcelle	14	0,1609	
					section	K	parcelle	15	0,231	
					section	K	parcelle	17	0,07	
					section	E	parcelle	148	0,1808	Paroisse de Berling (57)
					section	H	parcelle	121	0,299	SCHMIDT Fernand
					section	H	parcelle	123	0,514	
					section	F	parcelle	201	0,238	
					section	F	parcelle	206	0,1635	
					section	F	parcelle	207	0,2725	
				section	F	parcelle	208	0,175		
				section	F	parcelle	209	0,276		
				section	F	parcelle	210	0,155		
				section	F	parcelle	211	0,306		
				section	J	parcelle	211	0,153		
				section	J	parcelle	212	0,134		
				section	J	parcelle	213	0,134		
				section	J	parcelle	214	0,1		
				section	J	parcelle	170	0,231		
				section	J	parcelle	173	0,0867		
		section	J	parcelle	182	0,241				
		section	J	parcelle	183	0,102				

67240040	KLING Sophie	BERLING (57)	section	J	parcelle	184	0,102	SCHMIDT Fernand		
			section	J	parcelle	185	0,185			
			section	F	parcelle	253	0,268			
			section	F	parcelle	254	0,165			
			section	F	parcelle	234	0,12			
			section	F	parcelle	236	0,124			
			section	F	parcelle	237	0,124			
			section	F	parcelle	147	0,184			
			section	F	parcelle	142	0,078			
			section	F	parcelle	144	0,086			
			section	F	parcelle	167	0,241			
			section	F	parcelle	173	0,083			
			section	F	parcelle	174	0,083			
			section	F	parcelle	175	0,24			
			section	F	parcelle	176	0,15			
			section	F	parcelle	177	0,094			
			section	F	parcelle	178	0,34			
			section	F	parcelle	220	0,1718			
			section	F	parcelle	221	0,0882			
			section	F	parcelle	252	0,242			
		section	F	parcelle	214	0,184	SCHMITT Christine			
		<b>Total BERLING (57)</b>						<b>10,7398</b>		
		67240040	KLING Sophie	BISSERT	section	B	parcelle	774	0,096	ANTONI Mariette
					section	B	parcelle	459	0,174	
					section	B	parcelle	224	0,188	
					section	B	parcelle	225	0,093	
					section	B	parcelle	449	0,101	
					section	B	parcelle	450	0,101	
					section	B	parcelle	451	0,2	
					section	B	parcelle	454	0,101	
					section	B	parcelle	456	0,19	
					section	B	parcelle	479	0,151	
					section	B	parcelle	527	0,215	
					section	B	parcelle	528	0,224	
					section	B	parcelle	531	0,169	
					section	B	parcelle	786	0,215	
					section	B	parcelle	787	0,103	BECKER Jean-Paul
					section	A	parcelle	212	0,951	
					section	A	parcelle	231	0,587	
					section	A	parcelle	296	0,124	
					section	A	parcelle	297	0,159	
					section	A	parcelle	298	0,149	
					section	A	parcelle	299	0,149	
					section	B	parcelle	187	0,101	
					section	B	parcelle	188	0,0635	
					section	B	parcelle	191	0,05	
					section	B	parcelle	194	0,104	
section	B				parcelle	197	0,109			
section	B				parcelle	198	0,088			
section	A				parcelle	125	0,324	BOECKEL Emile		
section	A				parcelle	128	0,375			
section	B				parcelle	475	0,121	ENSMINGER Hilda		
section	B				parcelle	597	0,173			
section	B				parcelle	598	0,18	ENSMINGER Irène		
section	C				parcelle	266	0,11			
section	C				parcelle	268	0,106			

67240040	KLING Sophie	BISSERT	section C	parcelle	204	0,125	GROSSMANN Mathilde
			section B	parcelle	620	0,186	
			section B	parcelle	619	0,192	
			section B	parcelle	446	0,186	
			section A	parcelle	230	0,226	
			section A	parcelle	121	0,201	
			section A	parcelle	120	0,209	KLING Mathieu
			section B	parcelle	200	0,0314	
			section B	parcelle	201	0,195	
			section B	parcelle	202	0,298	KLING Mireille
			section B	parcelle	203	0,0432	
			section A	parcelle	233	0,2935	
			section B	parcelle	185	0,207	
			section B	parcelle	186	0,094	
			section B	parcelle	189	0,119	
			section B	parcelle	190	0,126	
			section B	parcelle	193	0,102	
			section B	parcelle	424	0,1557	
			section B	parcelle	427	0,154	
			section B	parcelle	428	0,106	
			section B	parcelle	429	0,096	
			section B	parcelle	439	0,18	
			section B	parcelle	440	0,042	
			section B	parcelle	442	0,1975	
			section B	parcelle	443	0,226	
			section B	parcelle	480	0,159	
			section B	parcelle	847	0,2005	
			section B	parcelle	377	0,343	
			section B	parcelle	477	0,179	
			section B	parcelle	478	0,163	
			section B	parcelle	775/217	0,097	
			section B	parcelle	778/218	0,177	
			section B	parcelle	580	0,099	
			section B	parcelle	588	0,213	
			section B	parcelle	589	0,113	
			section B	parcelle	591	0,183	
			section B	parcelle	592	0,477	
			section B	parcelle	615	0,203	
			section B	parcelle	608	0,12	
			section B	parcelle	618	0,192	
			section B	parcelle	621	0,108	
			section B	parcelle	622	0,098	
			section B	parcelle	623	0,198	
			section B	parcelle	624	0,201	
			section B	parcelle	829/206	0,133	
			section B	parcelle	832/206	0,134	
section B	parcelle	847/432	0,2005				
section C	parcelle	134	0,204				
section C	parcelle	137	0,1365				
section C	parcelle	139	0,1365				
section C	parcelle	140	0,085				
section C	parcelle	141	0,133				
section C	parcelle	152	0,159				
section C	parcelle	153	0,162				
section C	parcelle	154	0,109				
section C	parcelle	155	0,205				

67240040	KLING Sophie	BISSERT	section	C	parcelle	156	0,099	KLING Mireille
			section	C	parcelle	157	0,102	
			section	C	parcelle	158	0,195	
			section	C	parcelle	129	0,366	
			section	C	parcelle	64	0,222	
			section	C	parcelle	65	0,222	
			section	C	parcelle	66	0,232	
			section	C	parcelle	97	0,159	
			section	C	parcelle	98	0,194	
			section	C	parcelle	99	0,175	
			section	C	parcelle	100	0,177	
			section	C	parcelle	101	0,192	
			section	C	parcelle	202	0,1	
			section	C	parcelle	203	0,218	
			section	C	parcelle	259	0,186	
			section	C	parcelle	260	0,0965	
			section	C	parcelle	261	0,0965	
			section	C	parcelle	265	0,364	
			section	C	parcelle	257	0,13	
			section	C	parcelle	258	0,077	
			section	C	parcelle	539	0,3255	
			section	C	parcelle	540	0,3255	
			section	C	parcelle	531/128	0,063	
			section	C	parcelle	532/128	0,09	
			section	C	parcelle	124	0,177	
			section	C	parcelle	130	0,116	
			section	C	parcelle	131	0,184	
			section	A	parcelle	12	0,181	
			section	A	parcelle	64	0,143	
			section	A	parcelle	68	0,149	
			section	A	parcelle	69	0,199	
			section	A	parcelle	86	0,239	
			section	A	parcelle	87	0,296	
			section	A	parcelle	106	0,165	
			section	A	parcelle	110	0,201	
			section	A	parcelle	123	0,257	
			section	A	parcelle	124	0,204	
			section	A	parcelle	129	0,152	
			section	A	parcelle	130	0,2585	
			section	A	parcelle	131	0,098	
			section	A	parcelle	133	0,2158	
			section	A	parcelle	136	0,161	
			section	A	parcelle	137	0,096	
			section	A	parcelle	138	0,302	
			section	A	parcelle	141	0,234	
			section	A	parcelle	142	0,468	
			section	A	parcelle	384/133	0,0932	
section	A	parcelle	389/141	0,234				
section	A	parcelle	13B	0,105				
section	A	parcelle	189	0,2826				
section	A	parcelle	190	0,184				
section	A	parcelle	191	0,186				
section	A	parcelle	192	0,189				
section	A	parcelle	193	0,28				
section	A	parcelle	194	0,136				
section	A	parcelle	224	0,1013				

67240040	KLING Sophie	BISSERT	section	A	parcelle	234	0,4104	KLING Mireille
			section	A	parcelle	300	0,11	
			section	A	parcelle	301	0,133	
			section	A	parcelle	302	0,122	
			section	A	parcelle	380/106	0,165	
			section	A	parcelle	387/64	0,143	
			section	A	parcelle	390/224	0,2027	
			section	A	parcelle	232	0,589	LUDMANN Simone
			section	A	parcelle	126	0,363	NEUBAUER Daniel
			section	A	parcelle	127	0,182	
			section	A	parcelle	225	0,158	
			section	A	parcelle	226	0,123	
			section	A	parcelle	227	0,121	
			section	A	parcelle	228	0,497	
			section	A	parcelle	229	0,111	
			section	C	parcelle	92	0,213	NIMSKERN Yves
			section	C	parcelle	263	0,107	
			section	C	parcelle	206	0,157	
			section	C	parcelle	135	0,23	PONCELET Stéphanie
			section	C	parcelle	136	0,223	
			section	C	parcelle	147	0,256	
			section	C	parcelle	148	0,118	
			section	A	parcelle	223	0,147	RIEGER Jeannine
			section	A	parcelle	392	0,2935	RIEGER Pierre
			section	C	parcelle	568	0,1575	
			section	B	parcelle	447	0,184	SCHAEFFER Jean-Marie
			section	B	parcelle	448	0,179	
			section	B	parcelle	485	0,165	
			section	B	parcelle	609	0,35	
			section	B	parcelle	833	0,152	
			section	B	parcelle	834	0,152	
			section	B	parcelle	434	0,156	SCHORUNG Francis
			section	B	parcelle	842	0,1365	SCHORUNG Marcel
			section	A	parcelle	75	0,0985	
			section	A	parcelle	76	0,101	
			section	B	parcelle	612	0,166	
			section	B	parcelle	616	0,153	
			section	A	parcelle	196	0,289	
			section	B	parcelle	430	0,173	WEBER Denis
			section	A	parcelle	70	0,0995	
			section	A	parcelle	71	0,201	
			section	A	parcelle	85	0,265	
			section	A	parcelle	213	0,0985	
			section	A	parcelle	385	0,221	
			section	B	parcelle	122	0,128	
			section	B	parcelle	125	0,1	
			section	B	parcelle	135	0,071	
section	B	parcelle	138	0,0795				
section	B	parcelle	139	0,065				
section	B	parcelle	146	0,037				
section	B	parcelle	208	0,014				
section	B	parcelle	209	0,142				
section	B	parcelle	379	0,104				
section	B	parcelle	380	0,0515				
section	B	parcelle	476	0,225				
section	B	parcelle	540	0,096				

67240040	KLING Sophie	BISSERT	section	B	parcelle	541	0,1	WEBER Denis		
			section	B	parcelle	542	0,196			
			section	B	parcelle	762	0,0995			
			section	B	parcelle	763	0,135			
			section	B	parcelle	764	0,0135			
			section	B	parcelle	765	0,012			
			section	B	parcelle	766	0,135			
			section	B	parcelle	805	0,0813			
			section	B	parcelle	824	0,1514			
			section	B	parcelle	825	0,1486			
			section	B	parcelle	826	0,1441			
			section	B	parcelle	827	0,1472			
			section	B	parcelle	828	0,2896			
			section	C	parcelle	205	0,131			
			section	B	parcelle	109	0,102			
			section	B	parcelle	111	0,054			
			<b>Total BISSERT</b>						<b>38,0765</b>	
		67240040	KLING Sophie	BUST	section	16	parcelle	49	0,8848	BACHMANN Freddy
					section	14	parcelle	51	0,4262	BAILLET Rodolphe
					section	14	parcelle	52	0,4243	
					section	16	parcelle	175	0,2117	BANSAFT Annelise
					section	14	parcelle	45	0,7116	BECK Frédéric
					section	14	parcelle	46	0,7081	
					section	14	parcelle	47	0,0558	
					section	14	parcelle	48	0,4203	
					section	14	parcelle	49	1,5531	BECK Roger
					section	14	parcelle	50	0,93	
					section	16	parcelle	99	0,6204	BENE Rodolphe
					section	2	parcelle	14	0,1025	BEYER Adolphe
					section	16	parcelle	7	0,7125	BREHM Alain
					section	16	parcelle	106	0,8532	BRUA Jean Daniel
					section	16	parcelle	107	0,8573	
				section	16	parcelle	108	0,8587		
section	16			parcelle	109	1,3785				
section	16			parcelle	110	0,2772				
section	16			parcelle	111	0,7975				
section	15			parcelle	2	0,854	BUHLER Gérard			
section	15			parcelle	3	0,8521				
section	15			parcelle	86	0,0738				
section	15			parcelle	22	0,897				
section	15			parcelle	23	0,4179	Commune de Bust			
section	15			parcelle	82	1,9361				
section	15			parcelle	83	0,097				
section	13			parcelle	79	0,1131				
section	14			parcelle	29	0,2779				
section	14			parcelle	32	0,3135				
section	14			parcelle	119	1,8905	DECKER René			
section	15	parcelle	15	0,297						
section	16	parcelle	150	2,35						
section	16	parcelle	156	0,2675						
section	16	parcelle	179	0,062						
section	16	parcelle	62	0,1222						
section	16	parcelle	190	1,37	Groupement Forestier du Hinterwald					
section	16	parcelle	148	1,5686						
section	15	parcelle	78	2,9013						
section	16	parcelle	34	0,1297						

67240040	KLING Sophie	BUST	section 15	parcelle 38	0,2872	HUBER Marcel
			section 15	parcelle 39	0,958	
			section 15	parcelle 40	0,2173	
			section 15	parcelle 42	1,5486	
			section 15	parcelle 95	0,1382	JUNG Pierre
			section 15	parcelle 96	3,835	
			section 15	parcelle 97	0,7394	
			section 15	parcelle 99	2,1719	
			section 15	parcelle 102	6,4808	JUNG Pierre/ REICHEL D Sabine
			section 2	parcelle 149	0,0686	
			section 2	parcelle 150	0,0717	
			section 2	parcelle 152	0,2043	JUNKEN Frédéric
			section 13	parcelle 83	0,0915	
			section 15	parcelle 47	0,7782	KLEIN Eliane
			section 15	parcelle 46	0,6099	
			section 15	parcelle 133	0,0783	KLEIN Frida
			section 13	parcelle 54	0,6127	KLEIN Willy
			section 13	parcelle 55	0,7138	
			section 13	parcelle 56	0,0352	
			section 13	parcelle 7	0,5213	KLEITZ Yvette
			section 13	parcelle 58	1,8394	KLING Mireille
			section 13	parcelle 59	0,9912	
			section 13	parcelle 60	0,6531	
			section 13	parcelle 61	0,3715	
			section 13	parcelle 73	1,4496	
			section 13	parcelle 74	0,1455	
			section 13	parcelle 75	0,073	
			section 13	parcelle 76	1,315	
			section 13	parcelle 80	0,4169	
			section 14	parcelle 1	1,1219	
			section 14	parcelle 8	1,7066	
			section 14	parcelle 10	3,0197	
			section 15	parcelle 10	1,9963	
			section 15	parcelle 12	0,533	
			section 15	parcelle 13	0,1036	
			section 15	parcelle 48	2,328	
			section 15	parcelle 68	2,2493	
			section 15	parcelle 70	1,853	
			section 15	parcelle 71	0,2294	
			section 15	parcelle 72	0,1132	
			section 15	parcelle 73	0,072	
			section 15	parcelle 75	1,345	
			section 15	parcelle 80	0,5812	
			section 15	parcelle 81	2,0723	
			section 15	parcelle 93	0,2265	
			section 16	parcelle 5	0,4289	
			section 16	parcelle 46	0,0716	
section 16	parcelle 47	0,1343				
section 16	parcelle 48	0,9173				
section 16	parcelle 87	0,5888				
section 16	parcelle 88	0,298				
section 16	parcelle 98	0,1821				
section 16	parcelle 121	0,2242				
section 16	parcelle 123	0,61				
section 16	parcelle 122	0,6452				
section 16	parcelle 124	0,4778				

67240040	KLING Sophie	BUST	section 16	parcelle	136	1,0364	KLING Mireille
			section 16	parcelle	163	0,1043	
			section 16	parcelle	164	1,2977	
			section 16	parcelle	170	0,2124	
			section 16	parcelle	172	0,1155	
			section 16	parcelle	173	0,3122	
			section 16	parcelle	174	1,149	
			section 16	parcelle	183/86	0,8534	
			section 16	parcelle	208	0,9173	
			section 16	parcelle	211	2,0301	
			section 13	parcelle	4	0,5242	KLING Sophie
			section 13	parcelle	5	0,0851	
			section 13	parcelle	50	0,1152	
			section 13	parcelle	51	1,938	
			section 13	parcelle	52	0,1603	
			section 13	parcelle	90	0,3677	
			section 13	parcelle	91	0,1203	
			section 13	parcelle	92	0,0789	
			section 13	parcelle	93	0,1322	
			section 13	parcelle	103	6,7056	
			section 13	parcelle	104	1,2709	
			section 13	parcelle	105	0,2495	
			section 16	parcelle	8	0,1527	
			section 16	parcelle	9	0,2057	
			section 16	parcelle	10	0,1945	
			section 16	parcelle	11	0,2785	
			section 16	parcelle	13	0,3463	
			section 16	parcelle	14	0,2004	
			section 16	parcelle	15	0,1616	
			section 16	parcelle	16	0,1024	
			section 16	parcelle	17	0,4165	
			section 16	parcelle	19	0,6372	
			section 15	parcelle	87	0,0676	LAHR Bernold
			section 13	parcelle	49	2,6092	LEIBUNDGUTH Elvire
			section 15	parcelle	44	2,1011	LENTZ Doris
			section 15	parcelle	45	0,8792	
			section 15	parcelle	105	0,0351	
			section 15	parcelle	106	0,0729	
			section 15	parcelle	108	0,5036	
			section 15	parcelle	107	0,2107	MATEJICEK Hilda
			section 16	parcelle	132	0,0608	MATTER René
			section 16	parcelle	133	0,1562	MATZ Aline
			section 16	parcelle	12	0,3098	
			section 16	parcelle	184/86	1,609	MERTZ Gérard et Christiane
			section 16	parcelle	94	0,3906	
			section 16	parcelle	187/92	1,7954	
			section 16	parcelle	96	0,1716	
			section 16	parcelle	100	2,1888	
			section 16	parcelle	101	1,1233	
			section 16	parcelle	102	0,3632	
section 16	parcelle	103	0,8205				
section 16	parcelle	104	0,2963				
section 16	parcelle	105	0,2667				
section 16	parcelle	118	1,992				
section 16	parcelle	119	1,7678				

67240040	KLING Sophie	BUST	section 16	parcelle	129	0,4748	MERTZ Gérard et Christiane	
			section 16	parcelle	130	1,2004		
			section 16	parcelle	131	0,6548		
			section 16	parcelle	41	0,2544		
			section 16	parcelle	42	0,2403		
			section 16	parcelle	43	0,2803		
			section 16	parcelle	44	0,3117		
			section 15	parcelle	21	0,9149		
			section 15	parcelle	24	0,6576		
			section 15	parcelle	88	0,2215		
			section 15	parcelle	89	0,4252		
			section 15	parcelle	90	1,2141		
			section 15	parcelle	119	0,496		
			section 16	parcelle	85	0,0308		
			section 16	parcelle	135	0,6857		
			section 16	parcelle	155	0,2223		
			section 13	parcelle	77	2,585		
			section 15	parcelle	14	0,4486		MULLER Erna
			section 16	parcelle	50	0,1178		MUNSCH Jean-Louis
			section 16	parcelle	51	0,4179		
			section 2	parcelle	231	0,2621	REICHELDE Caroline	
			section 2	parcelle	232	0,2032		
			section 2	parcelle	231	0,2621	REICHELDE Sabine	
			section 2	parcelle	23	0,2032		
			section 15	parcelle	94	0,0726		
			section 15	parcelle	103	1,2874		
			section 14	parcelle	17	2,14	ROTH Charles et Christiane	
			section 14	parcelle	25	0,1447		
			section 2	parcelle	176	0,0968		
			section 2	parcelle	177	0,0147		
			section 2	parcelle	178	0,0836		
			section 2	parcelle	179	0,0468		
			section 2	parcelle	182	0,0256		
			section 2	parcelle	184	0,0236		
			section 2	parcelle	187	0,0477		
			section 2	parcelle	188	0,0507		
			section 14	parcelle	26	0,8569		
			section 14	parcelle	27	0,0875		
			section 14	parcelle	28	0,6076		
			section 15	parcelle	101	0,7136	SCHACKIS Christine	
			section 2	parcelle	216	0,4375		
			section 2	parcelle	217	0,1737		
			section 13	parcelle	94	0,5321	SCHEUER Elise	
			section 13	parcelle	95	1,8567		
			section 2	parcelle	15	0,1615		
			section 16	parcelle	31	0,4334		
section 16	parcelle	32	0,0788					
section 16	parcelle	33	1,0699					
section 16	parcelle	35	0,4414					
section 16	parcelle	36	0,0489					
section 16	parcelle	37	1,0204					
section 14	parcelle	22	0,4001					
section 14	parcelle	23	1,4334					
section 14	parcelle	79	0,7755					
section 14	parcelle	80	3,7437					
section 15	parcelle	1	2,3872					

67240040	KLING Sophie	BUST	section 16	parcelle 62/25	0,9261	SCHEUER Gérard
			section 16	parcelle 4	2,198	SCHEUER Richard
			section 13	parcelle 106	0,1606	
			section 14	parcelle 2	1,6493	
			section 14	parcelle 3	0,3745	
			section 14	parcelle 4	0,5777	
			section 14	parcelle 7	1,7807	
			section 14	parcelle 33	6,204	
			section 14	parcelle 35	1,4933	
			section 14	parcelle 36	2,6463	
			section 14	parcelle 37	0,2092	SCHMIDT Fernand
			section 14	parcelle 38	0,7139	
			section 14	parcelle 39	0,2597	
			section 14	parcelle 41	0,9334	
			section 14	parcelle 42	0,1229	
			section 14	parcelle 43	0,0961	
			section 14	parcelle 44	0,3852	
			section 14	parcelle 53	1,2062	
			section 14	parcelle 13	0,1738	SCHMITT Alfred
			section 14	parcelle 16	1,2054	
			section 14	parcelle 11	1,1406	
			section 14	parcelle 12	0,1735	SCHMITT Georges
			section 15	parcelle 132	0,1945	
			section 16	parcelle 140	0,5688	
			section 16	parcelle 143	0,8748	SCHNEIDER Lisiane
			section 16	parcelle 145	3,6064	
			section 13	parcelle 16	0,4204	
			section 13	parcelle 15	0,2557	TEUTSCH Yvette et Clarisse
			section 13	parcelle 14	0,1264	
			section 16	parcelle 125	0,2863	
			section 16	parcelle 126	1,2014	
			section 16	parcelle 127	0,0079	TRITZ Marcel
			section 16	parcelle 128	0,1688	
			section 16	parcelle 120	0,6374	UHRY Elly
			section 13	parcelle 147	0,13	
			section 13	parcelle 148	0,539	UNTEREINER Georges
			section 13	parcelle 82	0,1075	WAGNER Simone, Sabine, Monique
			section 16	parcelle 159	0,1309	WEBER Freddy
			section 15	parcelle 128	1,4371	
			section 15	parcelle 117	0,1443	
			section 16	parcelle 39	0,6621	WEBER Yvette
			section 16	parcelle 40	0,4264	
			section 16	parcelle 158	0,2309	
			section 15	parcelle 79	0,8523	WEHRUNG Yvette
			section 15	parcelle 77	0,8547	WEISS Jeanne
			section 14	parcelle 73	2,0303	ZENTZ Guerdi
section 14	parcelle 75	2,5171				
section 16	parcelle 134	0,6821	ZIEGLER Patrice			
section 13	parcelle 81	0,0861	ZURFLUH Caroline			
<b>Total BUST</b>					<b>203,1855</b>	
DRULINGEN	section 15	parcelle 111	0,83			
	section 16	parcelle 7	3,067	Commune de Drulingen		
	section 16	parcelle 22	1,9449			
	section 16	parcelle 80	0,4477	HEGE Roland		
	section 15	parcelle 24	1,217	KLING Mireille		
	section 15	parcelle 25	0,0952			

67240040	KLING Sophie	DRULINGEN	section	15	parcelle	26	0,5306	KLING Mireille			
			section	16	parcelle	17	0,3802				
			section	16	parcelle	18	0,1074				
			section	16	parcelle	19	0,222				
			section	16	parcelle	20	0,0841				
			section	16	parcelle	21	0,6093				
			section	15	parcelle	71	2,0512		Service immobilier du consistoire		
		<b>Total DRULINGEN</b>							<b>11,5866</b>		
		ESCHBOURG	section	4	parcelle	61	0,2672	MARTIN René			
		<b>Total ESCHBOURG</b>							<b>0,2672</b>		
		HANGVILLER (57)	section	A	parcelle	292	0,025	BACHMANN Freddy			
			section	A	parcelle	293	0,049				
			section	A	parcelle	294	0,067				
			section	A	parcelle	295	0,043				
			section	A	parcelle	241	0,161	DECKER René			
			section	A	parcelle	244	0,194	ERCKER Christelle			
			section	F	parcelle	189	0,528				
			section	F	parcelle	165	0,137	KLING Mireille			
			section	5	parcelle	7	2,8185				
			section	5	parcelle	8	1,9133				
			section	5	parcelle	9	0,162				
			section	5	parcelle	10	0,3999				
			section	5	parcelle	11	1,7453				
			section	5	parcelle	12	2,4255				
			section	6	parcelle	29	0,1564				
			section	F	parcelle	202	0,717		MERTZ Gérard et Christiane		
			section	F	parcelle	203	0,239				
			section	F	parcelle	205	0,3873				
			section	F	parcelle	206	0,3873				
			section	F	parcelle	208	0,4899	WEBER Yvette			
			section	F	parcelle	190	0,176				
			section	A	parcelle	239	0,119				
			section	A	parcelle	240	0,149				
			<b>Total HANGVILLER (57)</b>							<b>13,4894</b>	
			HARSKIRCHEN	section	2	parcelle	27	0,7396	ANTONI Mariette		
				section	2	parcelle	28	0,164			
		section		2	parcelle	29	0,1206				
		section		2	parcelle	30	0,2097	AST Louise			
		section		6	parcelle	15	0,2625				
		section		1	parcelle	27	0,6455	BECKER Jean-Paul			
		section		1	parcelle	28	0,6685				
		section		1	parcelle	29	0,9293				
		section		2	parcelle	40	1,0308				
		section		2	parcelle	43	0,5117				
		section		3	parcelle	11	7,7731				
		section		3	parcelle	18	0,0961				
		section		3	parcelle	23	0,3861				
		section		3	parcelle	24	2,9817				
		section		3	parcelle	27	1,7041				
		section		3	parcelle	28	0,17				
		section		3	parcelle	61	0,1955				
		section		3	parcelle	62	0,0481				
		section		3	parcelle	63	0,5693				
		section		3	parcelle	79	0,3281				
		section		3	parcelle	80	0,6197				
		section	3	parcelle	81	0,6672					

67240040	KLING Sophie	HARSKIRCHEN	section 3	parcelle	82	0,0499	BECKER Jean-Paul	
			section 3	parcelle	123	0,0824		
			section 3	parcelle	127	0,1801		
			section 4	parcelle	4	1,3482		
			section 5	parcelle	40	2,0879		
			section 5	parcelle	64	2,1064		
			section 6	parcelle	14	0,1486		
			section 6	parcelle	69	3,4109		
			section 7	parcelle	3	1,3464		
			section 7	parcelle	4	0,195		
			section 7	parcelle	5	1,7396		
			section 8	parcelle	15	1,3797		
			section 8	parcelle	19	0,6731		
			section 8	parcelle	31	0,7301		
			section 8	parcelle	32	0,3138		
			section 8	parcelle	33	0,5402		
			section 8	parcelle	34	0,1492		
			section 8	parcelle	35	0,6241		
			section 8	parcelle	39	0,2248		
			section 8	parcelle	43	0,6396		
			section 8	parcelle	44	0,8949		
			section 8	parcelle	46	0,9856		
			section 8	parcelle	47	0,7253		
			section AA	parcelle	24	0,1806		
			section AC	parcelle	197	0,0081		
			section AC	parcelle	198	0,2284		
			section AC	parcelle	263	1,2628		
			section AD	parcelle	17	0,0632		
			section AD	parcelle	22	0,0975		
			section AD	parcelle	23	0,0857		
			section AD	parcelle	24	0,0552		
			section AD	parcelle	25	0,1132		
			section AE	parcelle	3	0,3058		
			section AE	parcelle	33	0,459		
			section AE	parcelle	34	0,3724		
			section AD	parcelle	9	0,0596		ENSMINGER Irène
			section 8	parcelle	59	3,2004		ERCKER Annelise/ WELTER Liliane
			section AA	parcelle	26	0,0955		
			section 1	parcelle	42	2,9059		ERNST Claudine
			section 8	parcelle	14	0,5154		
			section AC	parcelle	196	0,577		GERBER Huguette
			section 8	parcelle	4	0,4714		JACOB Jeannine
			section 3	parcelle	75	0,0848		KLING Mireille
			section 3	parcelle	76	0,2113		
			section 8	parcelle	22	0,1419		
			section 8	parcelle	23	0,866		
			section AD	parcelle	19	0,0875		
			section AD	parcelle	75	0,1339	LEHMANN Jeannine	
			section 8	parcelle	38	0,1699	NEUBAUER Daniel	
			section AD	parcelle	18	0,0651	REEB André	
section 3	parcelle	34	0,2773	ROSER Josiane				
section 3	parcelle	66	3,0261	SCHAEFFER Jean-Marie				
section 2	parcelle	22	0,6169					
section 2	parcelle	23	0,1208					
section 2	parcelle	24	0,1799					
section 2	parcelle	25	0,5021					

67240040	KLING Sophie	HARSKIRCHEN	section	2	parcelle	26	0,3385	SCHAEFFER Jean-Marie	
			section	3	parcelle	35	0,4		
			section	3	parcelle	72	0,8369	SCHORUNG Francis	
			section	3	parcelle	73	0,8165		
			section	3	parcelle	31	0,1065	SCHORUNG Marcel	
			section	3	parcelle	33	0,9367		
			section	AD	parcelle	20	0,093	WINSTEIN Guy	
			section	AD	parcelle	6	0,148		
		<b>Total HARSKIRCHEN</b>						<b>62,6137</b>	
		METTING (57)	section	6	parcelle	131	1,6331	SCHEUER Richard	
			section	6	parcelle	132	0,033		
		<b>Total METTING</b>						<b>1,6661</b>	
		OTTWILLER	section	1	parcelle	28	4,07	Commune de Drulingen	
			section	17	parcelle	114	0,2086	KLING Mireille	
			section	17	parcelle	115	0,386		
			section	17	parcelle	96	0,1081	KLING Sophie	
			section	17	parcelle	97	0,4183		
		<b>Total OTTWILLER</b>						<b>5,191</b>	
		PFALZWEYER	section	H	parcelle	7	0,1828	BECK Roger	
			section	14	parcelle	50	0,1828		
			section	4	parcelle	27	0,9172	DECKER Georges	
			section	4	parcelle	26	0,822		
			section	4	parcelle	28	0,0161		
			section	6	parcelle	52	0,1498	DIEMER Frédéric	
			section	6	parcelle	51	0,2317	EULERT Erwin	
			section	4	parcelle	31	0,0642		
			section	4	parcelle	32	0,0791		
			section	4	parcelle	29	0,3965	HERMANN Roland	
			section	4	parcelle	30	0,171		
			section	4	parcelle	33	0,1395		
			section	5	parcelle	91	0,55	HUBER Sandra	
			section	1	parcelle	151	0,0622		
			section	1	parcelle	91	0,57	LITT Laetitia	
			section	4	parcelle	37	0,1702		
			section	4	parcelle	38	0,2503	PHILIPPS Lydia	
			section	1	parcelle	152	0,0933		
			section	1	parcelle	150	0,0716	RIEB Elfriede	
			section	1	parcelle	148	0,1606		
			section	1	parcelle	177	0,32		
			section	1	parcelle	151	0,0622	RIEB Victor	
			section	1	parcelle	153	0,0786		
			section	4	parcelle	39	0,9587		
			section	4	parcelle	34	0,0916		
			section	4	parcelle	41	0,2353		
			section	4	parcelle	42	5,6412		
			section	4	parcelle	16	16,5614		
section	4		parcelle	19	1,673				
section	4		parcelle	20	0,7894	SCHMIDT Fernand			
section	4		parcelle	21	1,2383				
section	4		parcelle	22	0,2534				
section	4		parcelle	23	0,159				
section	4		parcelle	57	0,8657				
section	4	parcelle	18	0,4517					
section	4	parcelle	35	3,5853					
section	4	parcelle	40	2,7326					
section	5	parcelle	14	0,2065	SCHMITT Christine				

67240040	KLING Sophie	PFALZWEYER	section	5	parcelle	15	0,0435	SCHMITT Christine	
		<b>Total PFALZWEYER</b>						<b>41,2283</b>	
			section	30	parcelle	83	0,1989	FEIDT Jacques	
			section	31	parcelle	114	0,153	FRIES Christian	
			section	31	parcelle	48	0,3732	FRIES Didier	
			section	10	parcelle	231	2,012	KLING Alexis	
			section	12	parcelle	35	0,3164		
			section	31	parcelle	43	0,4381		
			section	31	parcelle	44	0,6951		
			section	31	parcelle	45	0,5985		
			section	31	parcelle	46	0,2381		
			section	31	parcelle	47	0,2802		
			section	31	parcelle	73	0,9674		
			section	10	parcelle	152	0,2144		KLING Jean-François
			section	10	parcelle	153	0,2543		
			section	10	parcelle	154	0,2253		
			section	30	parcelle	85	3,3069		
			section	31	parcelle	19	1,8285		
			section	31	parcelle	93	0,8703		
			section	31	parcelle	94	0,2791		
			section	31	parcelle	95	0,3798	KLING Mathieu	
			section	31	parcelle	91	1,2758		
			section	31	parcelle	92	0,3982		
			section	31	parcelle	96	2,2214		
			section	31	parcelle	78	1,0791		
			section	31	parcelle	75	2,8431		
			section	31	parcelle	42	0,7262		
			section	31	parcelle	49	0,4714		
			section	31	parcelle	74	0,6394		
			section	14	parcelle	110	0,2075		
			section	14	parcelle	111	0,2176		
			section	14	parcelle	112	0,3353		
			section	14	parcelle	113	0,3138		
			section	14	parcelle	115	0,1483		
			section	31	parcelle	87	0,7342		
			section	14	parcelle	248/116	0,2194		
			section	31	parcelle	79	0,3623	LEYENDECKER Marie-Laure	
			section	30	parcelle	84	0,3352	MAYEUR Evelyne	
			section	31	parcelle	50	0,4736	RASPAR Monique et Gilbert	
			section	31	parcelle	76	0,503	THIRY Michèle	
		<b>Total PHALSBORG (57)</b>						<b>27,1343</b>	
			SIEWILLER	section	18	parcelle	11	0,1327	AF Siewiller
				section	19	parcelle	95	0,3	
				section	18	parcelle	153	0,2	
				section	17	parcelle	179	0,184	AMBERG Marlyse
				section	18	parcelle	106	0,3955	
				section	16	parcelle	253	0,16	BALZER Yvette
				section	1	parcelle	60	0,1728	BECK Martine
				section	16	parcelle	159	0,1606	BEYER Adolphe
				section	17	parcelle	62	0,6013	Commune de Siewiller
				section	18	parcelle	118	3,8902	Commune de Siewiller
				section	18	parcelle	124	3,0401	
				section	18	parcelle	146	0,4715	
				section	18	parcelle	149	1,4269	
				section	15	parcelle	139	0,5542	
			section	16	parcelle	41	1,5262		

67240040	KLING Sophie	SIEWLLER	section 18	parcelle	22	0,4422	DECKER René	
			section 1	parcelle	241	0,0725	DIVINE Jean-Pierre	
			section 17	parcelle	16	0,939		
			section 17	parcelle	18	0,7011		
			section 18	parcelle	136	1,4566		
			section 1	parcelle	242	0,1674		
			section 1	parcelle	243	0,0629		
			section 1	parcelle	244	0,0608		
			section 1	parcelle	245	0,0677		
			section 1	parcelle	247	0,0599		
			section 18	parcelle	160	3,204		DIVINE Yves
			section 1	parcelle	72	0,0902		FRANCK Victor
			section 1	parcelle	73	0,0867		
			section 1	parcelle	74	0,1761		
			section 1	parcelle	75	0,1197		
			section 17	parcelle	14	2,1247		
			section 16	parcelle	161	0,5209	HOLSCHERER Carine	
			section 14	parcelle	2	0,1616	KLEIN Marceline	
			section 14	parcelle	92	1,2432		
			section 14	parcelle	93	3,48		
			section 14	parcelle	3	0,6		
			section 14	parcelle	5	0,549		
			section 15	parcelle	108	0,305		
			section 14	parcelle	6	0,356		
			section 14	parcelle	7	0,255		
			section 21	parcelle	71	0,2272	KLEITZ Yvette	
			section 21	parcelle	72	0,1329		
			section 1	parcelle	158	0,0309	KLING Mireille	
			section 1	parcelle	160	0,0142		
			section 1	parcelle	222	0,0541		
			section 1	parcelle	224	0,0468		
			section 1	parcelle	318	0,0138		
			section 1	parcelle	319	0,0375		
			section 1	parcelle	424	0,0677		
			section 1	parcelle	84	0,103		
			section 1	parcelle	430	0,0896		
			section 1	parcelle	432	0,3129		
			section 1	parcelle	151	0,0467		
			section 1	parcelle	154	0,0282		
			section 1	parcelle	423	0,1939		
			section 2	parcelle	104	0,1675		
			section 15	parcelle	80	2,301		
			section 15	parcelle	103	2,6089		
			section 16	parcelle	1	0,4089		
			section 16	parcelle	2	0,1874		
			section 16	parcelle	3	0,0359		
			section 16	parcelle	4	0,1116		
section 16	parcelle	8	0,4855					
section 16	parcelle	9	0,1216					
section 16	parcelle	10	0,1728					
section 16	parcelle	11	0,0434					
section 16	parcelle	99	0,16					
section 16	parcelle	158	0,2944					
section 16	parcelle	199	0,2133					
section 16	parcelle	200	0,1182					
section 16	parcelle	201	0,4642					

67240040	KLING Sophie	SIEWILLER	section	16	parcelle	204	0,5516	KLING Mireille
			section	16	parcelle	205	5,8462	
			section	16	parcelle	206	1,1374	
			section	16	parcelle	207	0,1224	
			section	16	parcelle	208	0,0996	
			section	16	parcelle	209	0,186	
			section	16	parcelle	210	0,3532	
			section	16	parcelle	211	1,1362	
			section	16	parcelle	248	0,129	
			section	17	parcelle	40	1,2555	
			section	17	parcelle	41	0,6429	
			section	17	parcelle	42	0,2382	
			section	17	parcelle	43	0,6269	
			section	17	parcelle	63	0,131	
			section	17	parcelle	64	0,6811	
			section	17	parcelle	66	0,113	
			section	17	parcelle	70	0,4096	
			section	17	parcelle	90	2,2535	
			section	17	parcelle	96	0,6739	
			section	17	parcelle	97	0,7186	
			section	17	parcelle	99	0,4581	
			section	17	parcelle	100	0,0732	
			section	17	parcelle	101	0,6811	
			section	17	parcelle	102	0,6751	
			section	17	parcelle	112	0,3715	
			section	17	parcelle	114	0,898	
			section	17	parcelle	125	0,2983	
			section	17	parcelle	126	0,1198	
			section	17	parcelle	127	0,1156	
			section	17	parcelle	128	0,2935	
			section	17	parcelle	129	0,2843	
			section	17	parcelle	175	0,4323	
			section	17	parcelle	180	0,126	
			section	17	parcelle	181	0,3014	
			section	17	parcelle	184	0,1528	
			section	17	parcelle	185	0,0029	
			section	17	parcelle	186	0,1319	
			section	17	parcelle	187	0,0693	
			section	17	parcelle	188	0,1912	
			section	17	parcelle	189	0,0189	
			section	17	parcelle	190/183	0,1598	
			section	18	parcelle	23	0,0843	
			section	18	parcelle	24	0,0267	
			section	18	parcelle	26	0,1333	
			section	18	parcelle	27	0,0822	
			section	18	parcelle	110	0,4062	
			section	18	parcelle	133	0,1445	
			section	18	parcelle	135	0,2685	
			section	18	parcelle	140	0,2404	
			section	18	parcelle	144	0,486	
section	18	parcelle	145	0,236				
section	18	parcelle	150	0,505				
section	18	parcelle	159	1,863				
section	18	parcelle	183	0,378				
section	18	parcelle	195	0,1301				
section	18	parcelle	197	0,6467				

67240040	KLING Sophie	SIEWILLER	section 19	parcelle 80	0,7775	KLING Mireille
			section 19	parcelle 81	3,3779	
			section 19	parcelle 84	1,1155	
			section 19	parcelle 92	0,6475	
			section 19	parcelle 93	0,155	
			section 19	parcelle 94	0,3192	
			section 19	parcelle 118	0,884	
			section 19	parcelle 119	0,142	
			section 19	parcelle 121	0,08	
			section 20	parcelle 37	0,1537	
			section 20	parcelle 38	0,2133	
			section 21	parcelle 40	0,2686	
			section 21	parcelle 41	0,0909	
			section 21	parcelle 43	0,1224	
			section 21	parcelle 53	0,1202	
			section 21	parcelle 56	0,1899	
			section 21	parcelle 57	0,2074	
			section 21	parcelle 59	0,1115	
			section 14	parcelle 52	0,1504	
			section 14	parcelle 62	0,0422	
			section 14	parcelle 65	0,1214	
			section 16	parcelle 5	0,164	
			section 16	parcelle 6	1,0856	
			section 16	parcelle 169	0,7525	
			section 16	parcelle 170	0,9063	
			section 16	parcelle 171	0,9709	
			section 16	parcelle 172	0,2845	
			section 16	parcelle 173	0,329	
			section 16	parcelle 174	0,1835	
			section 16	parcelle 175	0,3998	
			section 16	parcelle 177	1,2318	
			section 16	parcelle 179	0,4615	
			section 16	parcelle 180	1,1901	
			section 16	parcelle 185	0,09	
			section 16	parcelle 186	0,539	
			section 16	parcelle 187	0,587	
			section 16	parcelle 188	0,116	
			section 16	parcelle 190	0,7397	
			section 16	parcelle 191	0,1419	
			section 16	parcelle 192	0,0515	
			section 16	parcelle 193	0,2909	
			section 16	parcelle 256	0,5095	
			section 16	parcelle 266	0,0636	
			section 16	parcelle 267	0,0042	
			section 17	parcelle 47	1,061	
			section 17	parcelle 74	0,265	
			section 17	parcelle 75	0,0353	
section 17	parcelle 76	1,3249				
section 17	parcelle 77	0,7044				
section 17	parcelle 106	0,2296				
section 17	parcelle 107	0,1095				
section 18	parcelle 156	0,1613				
section 19	parcelle 85	0,563				
section 19	parcelle 86	0,6547				
section 19	parcelle 88	0,7384				
section 1	parcelle 229	0,0675	KOPP Serge			

67240040	KLING Sophie	SIEWLLER	section	1	parcelle	272	0,0532	KOPP Serge
			section	17	parcelle	80	0,2073	
			section	17	parcelle	81	0,0405	
			section	1	parcelle	226	0,035	
			section	1	parcelle	227	0,0354	
			section	1	parcelle	231	0,1055	
			section	1	parcelle	233	0,0892	
			section	15	parcelle	79	0,431	LABLANCHE Armelle
			section	17	parcelle	130	0,426	
			section	19	parcelle	114	0,452	
			section	21	parcelle	54	0,1265	
			section	18	parcelle	134	0,2143	LENHARDT Manfred
			section	16	parcelle	276	0,1292	MARGELISTE Sylvie
			section	18	parcelle	19	0,6129	MERTZ Gérard et Christiane
			section	18	parcelle	20	0,0911	
			section	18	parcelle	25	0,3219	
			section	18	parcelle	4	0,2445	
			section	18	parcelle	5	0,4108	
			section	18	parcelle	6	0,0395	
			section	18	parcelle	7	0,2522	
			section	21	parcelle	8	0,0679	MICHALSKI Bénédicte
			section	18	parcelle	138	0,7341	PFEIFFER Jean-Marc
			section	18	parcelle	139	0,4728	
			section	21	parcelle	52	0,1194	PFEIFFER Marguerite
			section	15	parcelle	176	0,7737	PFEIFFER René et Simone
			section	15	parcelle	177	0,001	
			section	15	parcelle	178	0,1187	
			section	18	parcelle	10	0,0949	REBMANN Lina
			section	16	parcelle	160	0,1472	REICHELDE Sabine
			section	18	parcelle	154	0,288	SCHEUER Elise
			section	16	parcelle	114	0,4188	SCHEUER Richard
			section	16	parcelle	157	0,9758	SCHMITT Alfred
			section	18	parcelle	16	0,6556	SCHMITT Georges
			section	18	parcelle	155	0,1753	SCHNEPP Marie-Anne
			section	16	parcelle	103	0,623	Service immobilier du consistoire
			section	16	parcelle	260	0,139	
			section	16	parcelle	261	0,363	
			section	18	parcelle	90	1,6976	SINS Anne-Marie
			section	16	parcelle	156	0,3445	
			section	16	parcelle	195	0,5346	
			section	16	parcelle	198	1,6573	
			section	16	parcelle	277	0,8118	
			section	18	parcelle	111	2,2038	
			section	18	parcelle	113	3,1764	
			section	18	parcelle	137	1,1678	
			section	18	parcelle	141	4,7952	
			section	18	parcelle	194	0,8056	
			section	21	parcelle	6	0,0412	
			section	21	parcelle	7	0,0484	
			section	21	parcelle	9	0,1691	SINS Anne-Marie
section	21	parcelle	10	0,0585				
section	21	parcelle	29	0,1633	SINS Dominique			
section	17	parcelle	19	2,2045				
section	21	parcelle	55	0,1295	SINS Véronique			
section	1	parcelle	234	0,0791				
section	1	parcelle	235	0,0698				

67240040	KLING Sophie	SIEWILLER	section	1	parcelle	236	0,0273	SINS Véronique	
			section	1	parcelle	237	0,0595		
			section	16	parcelle	89	1,6856		
			section	18	parcelle	221	0,1627	SUTTER Denise	
			section	18	parcelle	8	3,2886		
			section	18	parcelle	95	1,8203		
			section	18	parcelle	96	0,5904		
			section	18	parcelle	127	0,3703		
			section	18	parcelle	130	0,7182		
			section	18	parcelle	131	0,1334		
			section	18	parcelle	132	0,0701		
			section	18	parcelle	92	0,1541		
			section	17	parcelle	115	0,2239		TEUTSCH Yvette et Clarisse
			section	17	parcelle	116	0,1998		
			section	17	parcelle	118	0,3541		
			section	16	parcelle	168	1,0866	UNTEREINER Georges	
			section	16	parcelle	268	1,586		
			section	17	parcelle	48	0,0203		
			section	17	parcelle	104	0,1825	WAGNER Simone, Sabine, Monique	
			section	17	parcelle	105	0,0877		
			section	17	parcelle	108	0,6597		
			section	17	parcelle	109	0,5769		
			section	17	parcelle	110	0,1978		
			section	18	parcelle	1	0,4907	WEBER Yvette	
			section	18	parcelle	2	0,2271		
		section	18	parcelle	3	0,1593			
		<b>Total SIEWILLER</b>						<b>140,6789</b>	
		VECKERSVILLER (57)	section	4	parcelle	126	0,8748	ERHARDT Blandine	
		<b>Total VECKERSVILLER (57)</b>						<b>0,8748</b>	
		VILSBERG (57)	section	10	parcelle	106	0,2094	BRUNNER Jean-Paul	
			section	10	parcelle	105	0,14	BRUNNER Josée	
			section	10	parcelle	104	0,3762		
			section	10	parcelle	103	0,7042	KLING Alexis	
			section	10	parcelle	100	0,8946		
			section	10	parcelle	112	0,6521		
			section	10	parcelle	99	0,3731	SCHMIDT Fernand	
			section	10	parcelle	98	4,1951		
		<b>Total VILSBERG (57)</b>						<b>7,5447</b>	
		WEYER	section	15	parcelle	31	1,9738	DIETRICH Christian	
			section	15	parcelle	36	0,9092		
			section	15	parcelle	51	0,4416		
			section	16	parcelle	35	1,0164		
			section	16	parcelle	36	0,0965		
			section	16	parcelle	37	1,2998		
			section	16	parcelle	85	0,83		
			section	16	parcelle	125	4,4311		
			section	16	parcelle	155	1,6		
section	16		parcelle	156	1,9109				
section	12		parcelle	41	0,4225	GOSSE Régine/MARX Marie Pierre			
section	12		parcelle	42	1,1633				
section	9		parcelle	53	0,402	JACOBS Denis et Cathy			
section	16		parcelle	24	0,0847				
section	16		parcelle	25	0,2615				
section	9		parcelle	5	1,5834	KLING Mireille			
section	9		parcelle	9	0,4842				
section	9	parcelle	10	0,1065					

67240040	KLING Sophie	WEYER	section	9	parcelle	11	1,3988	KLING Mireille
			section	9	parcelle	12	0,3902	
			section	16	parcelle	23	1,1226	
		<b>Total WEYER</b>					<b>21,929</b>	



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :  
Michèle POINOT-SANTERRE  
Service Agriculture / unité foncier  
Tél : 03 88 88 91 59  
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr  
Réf : dossier n°67240041

**M. DOSSMANN Frédéric  
10 rue Alfred Kastler  
67520 MARLENHEIM**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 24 juin 2024

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez adressé le 9 juin 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2ha 63a 28ca sur la commune de Wangen.** Le récapitulatif est repris en annexe. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par RIEHL Jacqueline à Wangen.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 9 juin 2024.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240041 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 9 octobre 2024**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
La Cheffe du Service Agriculture

Agnès HARDY

**LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :**

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
			section		parcelle			
67240041	DOSSMANN Frédéric	WANGEN	section	1	parcelle	249	0,2308	ALBRECHT Margot
			section	C	parcelle	1539	0,0421	DOSSMANN Albert
			section	C	parcelle	1542	0,0017	
			section	C	parcelle	1543	0,045	
			section	1	parcelle	230	0,1309	
			section	C	parcelle	359	0,0497	
			section	C	parcelle	360	0,043	
			section	A	parcelle	3463	0,0061	
			section	A	parcelle	3465	0,0289	
			section	A	parcelle	1278	0,0807	
			section	A	parcelle	1290	0,0743	
			section	A	parcelle	1293	0,0266	
			section	A	parcelle	2324	0,0465	
			section	A	parcelle	2325	0,0371	
			section	A	parcelle	2687	0,0093	
			section	A	parcelle	2807	0,0289	
			section	A	parcelle	2808	0,0192	
			section	A	parcelle	2970	0,0175	
			section	A	parcelle	2972	0,0136	
			section	A	parcelle	2974	0,0142	
			section	A	parcelle	3163	0,017	
			section	A	parcelle	1295	0,0291	
			section	A	parcelle	1296	0,017	
			section	C	parcelle	1416	0,0196	
			section	C	parcelle	1418	0,0149	
			section	C	parcelle	13	0,0395	FROELICH Martine
			section	C	parcelle	16	0,0386	
			section	C	parcelle	17	0,044	
			section	C	parcelle	18	0,05	
			section	C	parcelle	1458	0,0169	KLEIN Claude
			section	C	parcelle	1215	0,049	
			section	A	parcelle	1524	0,096	KLEIN Michel
			section	A	parcelle	3277	0,0583	
			section	1	parcelle	256	0,1372	
			section	A	parcelle	989	0,044	
			section	A	parcelle	1079	0,0565	RIEHL Jacqueline
			section	A	parcelle	2502	0,0571	
			section	A	parcelle	2885	0,0044	
			section	C	parcelle	98	0,051	
			section	A	parcelle	1408	0,049	
section	1	parcelle	194	0,071				
section	1	parcelle	231	0,0761				
section	1	parcelle	232	0,3577				
section	C	parcelle	361	0,046				
section	A	parcelle	1281	0,077				
section	A	parcelle	1297	0,0273				
section	A	parcelle	1298	0,0269				
section	A	parcelle	1300	0,0394				
section	A	parcelle	3166	0,05				
section	A	parcelle	3167	0,0204				
section	A	parcelle	3168	0,0044				
section	C	parcelle	1417	0,0004				

67240041	DOSSMANN Frédéric	WANGEN	section	C	parcelle	1419	0,001	RIEHL Jacqueline
<b>Total WANGEN</b>							<b>2,6328</b>	



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :  
Michèle POINOT-SANTERRE  
Service Agriculture / unité foncier  
Tél : 03 88 88 91 59  
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr  
Réf : dossier n°67240046

**Mme FLEICK Véronique**  
34 rue principale  
67690 HATTEN

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 6 septembre 2024

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez adressé le 21 juin 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 16ha 34a 58ca sur la commune de Hatten.** Le récapitulatif est repris en annexe. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par FLEICK Charles à Hatten.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 21 juin 2024.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240046 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 21 octobre 2024**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
La Cheffe du Service Agriculture

Agnès HARDY

**LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :**

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
			section		parcelle			
67240046	FLEICK Véronique	HATTEN	section	13	parcelle	29	0,065	DIETSCH Eve
			section	13	parcelle	35	0,551	
			section	15	parcelle	22	1,7885	
			section	17	parcelle	182	0,37	EISELE Lucien
			section	17	parcelle	183	0,1	
			section	17	parcelle	184	0,496	
			section	11	parcelle	22	0,1271	FLEICK Charles
			section	12	parcelle	84	0,11	
			section	12	parcelle	85	0,1459	
			section	12	parcelle	86	0,04	
			section	15	parcelle	102	0,4835	
			section	17	parcelle	154	0,47	
			section	12	parcelle	153	0,1884	
			section	12	parcelle	155	0,1916	
			section	17	parcelle	11	1,5225	
			section	17	parcelle	152	0,0951	
			section	9	parcelle	50	0,1347	
			section	11	parcelle	21	0,1198	
			section	12	parcelle	14	0,7359	
			section	12	parcelle	15	1,9872	
			section	15	parcelle	100	2,3789	
			section	15	parcelle	101	0,4	
			section	17	parcelle	155	0,8587	
			section	17	parcelle	243	1,4531	
			section	17	parcelle	244	0,15	
			section	17	parcelle	10	0,5166	HAMPELE Valérie
section	11	parcelle	20	0,1501	MERCKLING Edgar			
section	13	parcelle	178	0,7162				
<b>Total HATTEN</b>						<b>16,3458</b>		



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :  
Michèle POINOT-SANTERRE  
Service Agriculture / unité foncier  
Tél : 03 88 88 91 59  
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr  
Réf : dossier n°67240052

**M. SCHEURER Cédric  
2 rue des Perdrix  
67630 NIEDERLAUTERBACH**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 6 septembre 2024

### ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez adressé le 24 juin 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 11ha 74a 38ca sur les communes de Scheibenhart et Niederlauterbach.** Le récapitulatif est repris en annexe.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 24 juin 2024.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240052 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 24 octobre 2024**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
La Cheffe du Service Agriculture

Agnès HARDY

**LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :**

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire		
			section		parcelle					
67240052	SCHEURER Cédric	NIEDERLAUTERBACH	section	34	parcelle	80	0,132	BAYER Irène		
			section	35	parcelle	59	0,2173	BRENKLE Bernard		
			section	35	parcelle	62	0,1201			
			section	37	parcelle	56	1	GOEPFRIG André		
			section	37	parcelle	42	0,3115	SCHEURER Jean-Paul		
			section	37	parcelle	3	0,4048	SCHEURER Léon		
			section	37	parcelle	44	0,4504			
			section	37	parcelle	46	0,663			
			section	38	parcelle	115	0,4152	SCHEURER Rose-Hélène		
			section	38	parcelle	116	1,2839			
			section	38	parcelle	117	0,1535			
			section	38	parcelle	118	0,3641			
			section	39	parcelle	1	1,2971			
			section	39	parcelle	2	0,8864			
			section	39	parcelle	3	0,5194			
			section	41	parcelle	48	0,6233			
			section	37	parcelle	43	1,1067	SCHWEITZER Nicolas		
			section	34	parcelle	79	0,273			
			section	34	parcelle	78	0,1568			
			section	37	parcelle	1	0,3933			
		<b>Total NIEDERLAUTERBACH</b>						<b>10,7718</b>		
				SCHEIBENHARD	section	13	parcelle	52	0,219	PFAFF Monique
					section	13	parcelle	51	0,137	PRUVOST Danièle
					section	13	parcelle	50	0,259	SCHEURER Léon
					section	13	parcelle	106	0,357	WELTER Adrienne
		<b>Total SCHEIBENHARD</b>						<b>0,972</b>		